

68N0003XPB

no. 55

c. 3



**Project to Improve Provincial Economic
Statistics**

Information Manual for Interviewers

**1999 Survey of the
Construction Industry**

Technical Series

Number 55

**Projet d'amélioration des statistiques
économiques provinciales**

Manuel d'information des intervieweurs

**Enquête de 1999 sur l'industrie
de la construction**

Série technique

Numéro 55

Available also on the StatCan INTRANET site /
Disponible aussi sur le site INTRANET de StatCan



Internet: www.statcan.ca

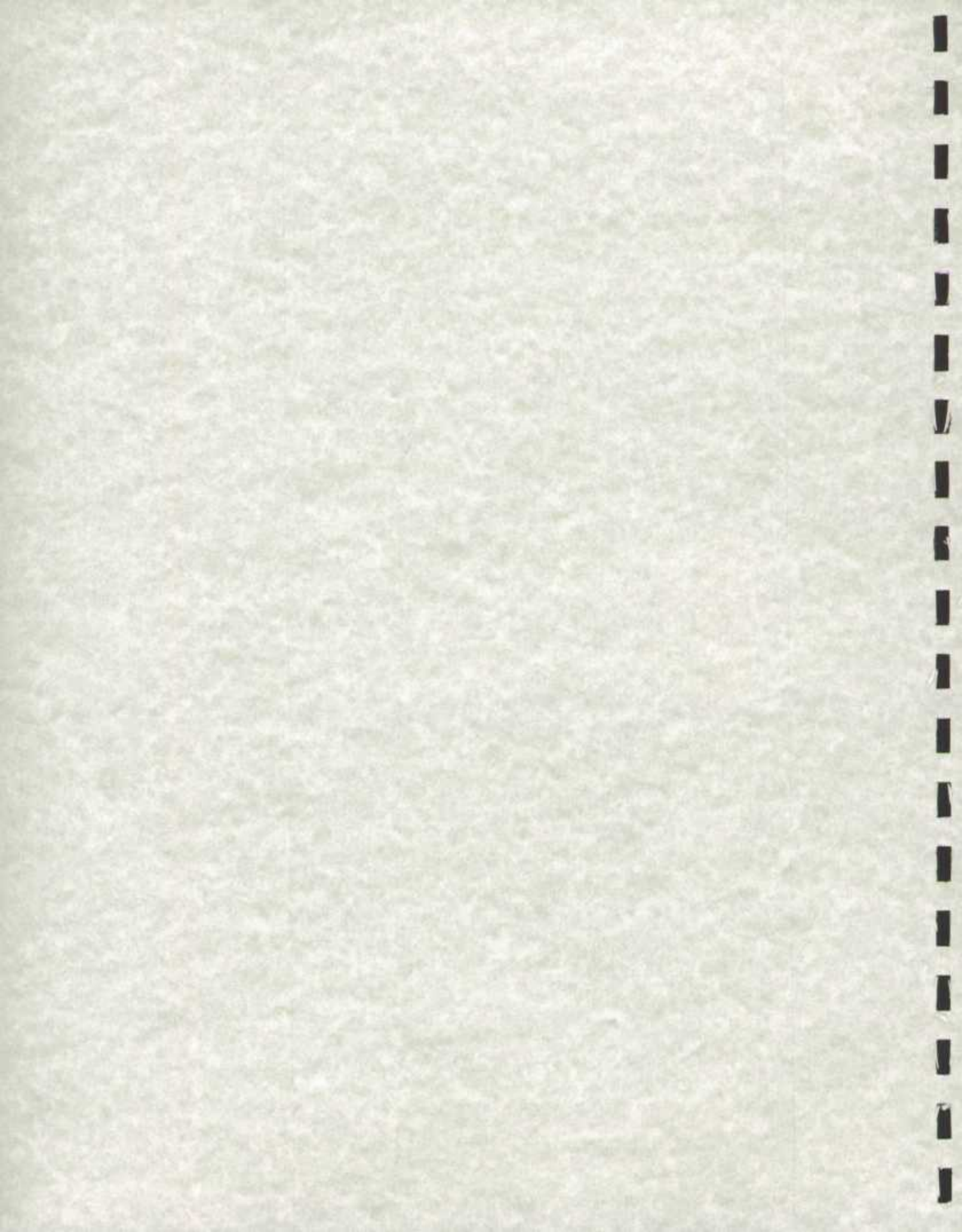
Intranet: <http://pipes>



Statistics
Canada

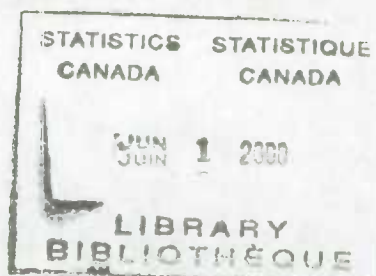
Statistique
Canada

Canada



Information Manual for Interviewers on the 1999 Survey of the Construction Industry

The purpose of this paper is to provide interviewers with particular information about the construction industry to help them in the data collection and follow-up for this industry.



Note of appreciation

Canada owes the success of its statistical system to a long-standing partnership between Statistics Canada, the citizens of Canada, its businesses, governments and other institutions. Accurate and timely statistical information could not be produced without their continued cooperation and goodwill.

For further information on the materials covered in this paper, please contact Bonnie Bercik (613) 951-6790 or Diane Proulx (613) 951-7192
Fax: (613) 951-0411

STATISTICS STATISTICS
CANADA CANADA
BIBLIOTHEQUE
NATIONALE

Information Manual for Interviewers on the 1999 Survey of the Construction Industry

Claude Grenier
February 2000

Table of Contents

1. INDUSTRY OVERVIEW	1
WHAT IS THE CONSTRUCTION INDUSTRY?	1
REPORTING PERIOD.....	1
APARTMENT BUILDINGS	2
STATUS OF THE BUSINESS UNIT.....	2
LABOUR.....	2
JOB COSTING.....	2
2. THE SURVEY AND ITS CONCEPTS.....	3
SECTION A - INTRODUCTION	3
LEGAL NAME	3
BUSINESS UNIT	3
BUSINESS NUMBER	3
MAIN BUSINESS ACTIVITY	3
PARTNERSHIP	5
INCORPORATED COMPANY.....	5
CO-OPERATIVE	5
JOINT VENTURE	5
SECTION B - REVENUE.....	5
MEASURE OF REVENUE.....	5
LABOUR BROKER	6
TYPE OF CONSTRUCTION WORK PERFORMED - New, Renovation and Maintenance work	6
DISTRIBUTION OF REVENUE BY TYPE OF CONSTRUCTION WORK PERFORMED - Activity	7
SECTION C - EXPENSES.....	7
CONSTRUCTION WORK SUB-CONTRACTED TO OTHERS.....	7
COST OF MATERIALS AND SUPPLIES	8
VALUE OF LAND	8
WAGES AND SALARIES	8
EMPLOYEE CATEGORIES	9
EMPLOYEE BENEFITS	9
OTHER EXPENSES:.....	10
• <i>Non-capitalized expenses</i>	10
• <i>Cost of energy and water expenses</i>	10
PURCHASED SERVICE EXPENSES:	10
• <i>Rental and leasing</i>	10
• <i>Employment agency</i>	10

OTHER OPERATING EXPENSES.....	11
• <i>Management fees</i>	11
SECTION D - INVENTORIES	11
UNBILLED WORK	11
SECTION E-LABOUR	11
SECTION F-CAPITAL EXPENDITURES	12
CAPITAL EXPENDITURES.....	12
SECTION H- DISTRIBUTION OF REVENUE BY TYPE OF CUSTOMER	12
SECTION I - DISTRIBUTION OF CONSTRUCTION REVENUE RECEIVED BY WORK SITE LOCATION	13
3. DIFFERENCES IN THE 9 QUESTIONNAIRES	13
REVENUE FROM RENTAL AND LEASING.....	13
DISTRIBUTION OF REVENUE.....	13
VALUE OF LAND	14
APPENDIX 1 NAICS INDUSTRY GROUPS FOR THE CONSTRUCTION INDUSTRIES	15
APPENDIX 2 DIAGRAM OF THE MAIN BUSINESS ACTIVITY'S CHALLENGE	20
APPENDIX 3 GLOSSARY (alphabetical order)	21
BIBLIOGRAPHY	22

1. INDUSTRY OVERVIEW

WHAT IS THE CONSTRUCTION INDUSTRY?

The construction industry covers a wide variety of activities. Construction can be seen as a **goods producing industry** (houses, buildings, roads, bridges, etc.), usually for general contractors, and a **service industry** (plumbing, carpet laying, painting, etc.), usually for the trades and land development components. A number of people involved in construction do not consider themselves as being part of construction because they consider their 'trade' as a service. However, the North American Industrial Classification System (NAICS) defines the entire construction industry as a goods producing industry. **Consequently, trades are also in construction.**

Statistics Canada uses NAICS to create a breakdown of all industries. This classification system allows international comparisons between industry statistics in Canada, the United States and Mexico. The NAICS codes identify which activities Statistics Canada considers as part of the construction sector. There are 36 industries¹ considered as part of the sector, which Statistics Canada has put together into 9 questionnaires:

Questionnaires	NAICS code
1. Residential Construction (Builders, General Contractors and Renovators)	23121
2. Non-residential Construction (Developers and General Contractors)	23122
3. Land Subdivision and Land Development	2311
4. Highway, Street, Bridge, Sewer, Watermain, Pipeline and Other Heavy Engineering Construction	2313
5. Construction Management	2314
6. Site Preparation	2321
7. Structural Work, Exterior and Interior Finishing Work (Framing, Concrete Pouring, Masonry, Roofing, Drywall, Painting, etc.)	2322, 2323 & 2324
8. Electrical Contractors, Mechanical Contractors and Associated Trades	2325
9. Other Special Trades (Fencing, Residential Paving, etc.)	2329

REPORTING PERIOD

The respondents are free to choose the reporting period for which they will give their business' information. It can either be in accordance with:

- the calendar year or the 12-month fiscal period for which the final day occurs in 1999 **OR**
- their most recent fiscal year if it ends in January, February or March 2000.

Because respondents are asked to return the completed questionnaire within 30 days of receipt (which is around the end of March, 2000), those who choose to report information for their **fiscal year period ending in March, 2000** can return the completed questionnaire by April 30, 2000.

¹ See Appendix 1 for the complete list.

It is really important to indicate the period covered by the questionnaire (YYYY,MM,DD, *Cells 0011 and 0012*), because we need to know exactly "when" the reported information refers to.

APARTMENT BUILDINGS

How does Statistics Canada classify the construction of apartment buildings? Is it considered as **residential** or **commercial** construction? The structure, type of equipment and labour expertise needed to build apartment buildings are usually different from those needed to build houses. A number of contractors who build apartment buildings consider themselves to be commercial contractors. However, according to NAICS, **apartment buildings are considered part of the residential construction industry.**

STATUS OF THE BUSINESS UNIT

Before sending questionnaires, several selected enterprises were contacted to ensure that their status as indicated on the Business Register (BR) is still correct. However, there was not enough time to contact each selected enterprise between the time when Statistics Canada creates the mail out file (SIF) and the actual mailing of the questionnaires. If a business unit could not be reached before the mail out, the questionnaire was sent, assuming that the "Legal name" contact and the "Main Business Activity" were correct.

If the enterprise or one of its unit(s) has ceased operation, has changed ownership, or has been relocated, the respondent should report it on the questionnaire as well as the date when changes occurred (*Introduction section, Question 2*).

LABOUR

Construction associations are very interested in obtaining detailed information on labour characteristics because of labour issues, such as trade accreditation and the overall shortage of skilled labour in construction. To foster good relationships with associations, Statistics Canada has decided to add questions on labour characteristics in the 1999 Survey of the Construction Industry following questionnaire testing.

JOB COSTING

Construction firms often use a method of bookkeeping they call "job costing". This means that firm accounts contain only general categories, while separate detailed journals are kept for each job. For example, a firm might have worked on 150 jobs in 1999. The respondent could easily report total revenue from all residential construction jobs, but to give the breakdown of revenues and expenses for specific jobs, he would have to go through all 150 job records to compile the answer.

If a respondent is unable to give detailed information in such a case, tell them Statistics Canada needs to obtain information for **at least** four key areas:

- **salaries and wages** of employees (*Cells 3020 and 3030*)
- **construction work sub-contracted out** (*Cell 3105*)
- **cost of materials and supplies** (*Cells 3399*)
- **distribution of revenue by type on construction work performed** (*Cells 1650-1657, 1800-1999*)

If respondents are unable to compile the numbers from their books, ask them to give their best estimates. *A detailed definition of these three variables is provided in part 2, The survey and its concepts.*

2. THE SURVEY AND ITS CONCEPTS

SECTION A - INTRODUCTION

LEGAL NAME

Cell 0001

The legal name is the one recognized by law; thus it is the name liable for pursuit or for debts incurred by the business.

BUSINESS UNIT

Cells 0001 and 0002

The business unit refers to the operation(s) described by the Legal name and Business name printed on the questionnaire. It corresponds to the BR concept of establishment. The business unit should report only for business units located in Canada. Also, business units that can be selected are only those that figure on the BR. Approximately 7500 construction establishments across Canada have been selected to complete the 1999 survey.

If the business unit has ceased operation, has changed ownership, or has been relocated, the date when the situation occurs should be provided in the Introduction section of the questionnaire. *More details are provided in part one, Industry overview, under Status of the business unit.*

BUSINESS NUMBER

Cell 0182

The Business Number is a 9 digit numeral. It is the new number issued by Revenue Canada.

MAIN BUSINESS ACTIVITY

The main business activity is the activity that accurately describes the **principal source of operating revenue** of the business unit. The main business activity is determined by three different measures used in the questionnaire. First, Statistics Canada uses the NAICS code on the BR (which is the latest information that Statistics Canada has on that business unit), and indicates what industry it refers to on the questionnaire sent to the respondent. Secondly, in the Main Business Activity section on the questionnaire, business units are asked to check off the activity that most accurately describes their business unit's principal source of operating revenue. Thirdly, business units have to provide a percentage breakdown of their revenue from construction activity and related services by type of construction work performed. From that breakdown, Statistics Canada verifies the business unit's principal source of operating revenue, which corresponds to the main business activity. However, among those three measures, the **distribution of revenue by type of construction work performed** is the dominating measure that Statistics Canada uses to indicate the main business activity of the business unit.

If the respondent has indicated a main business activity (*Cells 0040, 0450-0458*) that does not correspond to Statistics Canada's most recent records, two scenarios may happen²:

- If the respondent **has not** filled out the questionnaire, OID will mail the appropriate questionnaire according to the main business activity he has reported (*Cells 0040, 0450-0458*). For example, supposed that Statistics Canada has sent a questionnaire for the Residential Construction Industry, but the respondent has indicated that the main business activity is now Site preparation (*Cell 0455*) and has returned the questionnaire with no other information. **OID will then mail the survey of Site Preparation to the respondent.**
- If the respondent **has** filled out the questionnaire, OID will call the respondent to make sure he gave the correct main business activity and will capture all the answers as usual under the questionnaire related to the main business activity he indicated. Consequently, all the edits will be related to the appropriate questionnaire. For example, suppose that Statistics Canada has sent a questionnaire for Residential Construction Industry, but the respondent has indicated that the main business activity is now Site preparation (*Cell 0455*) and has returned the **completed** questionnaire even if their main business activity is not Residential Construction. **OID will contact the respondent to confirm the correct main business activity and will capture all the information under the appropriate questionnaire.**

We mentioned previously that the main business activity is also determined by the percentage breakdown of revenue from construction activity and related services by type of construction work performed. The main business activity has to tally with the highest percentage of revenue given in section B-Revenue (under *Distribution of Revenue by Type of Construction Work Performed*) in order to confirm the business activity that most accurately describes the business unit's principal source of operating revenue. If it does not, we should contact the respondent to confirm the business unit's main business activity. Two different situations may occur³:

- If the respondent says that the main business activity as per the title of the questionnaire is wrong (section A-Introduction) and that the percentage breakdown of revenue is correct (section B-Revenue), OID should change the main business activity to the appropriate one and use the questionnaire that is related to it. Consequently, all the edits will be related to the appropriate questionnaire.
- If the respondent says that the percentage breakdown of revenue is wrong (section B-Revenue) and the main business activity he reported is correct (section A-Introduction), the respondent should give the appropriate breakdown that reflects the main business activity he has reported.

For example, the respondent has reported that the main business activity of their business unit is Residential Construction (*Cell 0450*). However, he also reported that only a low percentage of their revenue from construction activity and related services comes from residential construction. The respondent will be called and be asked to either change the main business activity of their business unit **OR** either give a correct distribution of revenue in accordance to the main business activity he reported.

² A diagram of all the possible scenarios is provided in Appendix 2, under CASE # 1.

³ A diagram of all the possible scenarios is provided in Appendix 2, under CASE # 2.

PARTNERSHIP

Cell 0024

It is a firm in which two or more persons (*partners*) agreed to combine their resources and activities, and share the profits, benefits, or losses. Every partner has unlimited responsibilities.

INCORPORATED COMPANY

Cell 0024

The process or procedures by which an association or group of individuals becomes a legal entity called a corporation. Incorporated firms will have the legal name recognized in the charter of incorporation, letters patent or memorandum of association.

CO-OPERATIVE

Cell 0024

The firm is owned and operated collectively by its members with the intention of reducing their production or credit costs, which are shared among them. Every member has the same obligations and rights under the assumption of one member, one vote. Co-operative firms' structure is rare in construction industry.

JOINT VENTURE

Cell 0024

A joint venture refers to a specific commercial undertaking entered into jointly by two or more parties or enterprises, who agree to contribute the necessary capital and share in profits or losses of the project in agreed proportions. The association terminates either upon completion of the undertaking or at a specific time. A joint venture **excludes** partnership arrangements and subcontractors. *See definition of Partnership, Cell 0024, and Subcontractors, Cell 3105.*

SECTION B - REVENUE

MEASURE OF REVENUE

Cell 1117

With this question, we are trying to measure the activity that took place during the year. Only one of the following options should be used.

- **Revenue on an accrual basis** represents the monetary value of work that took place during the reference year, whether paid or not. This measure is what Statistics Canada would like to have in section B-Revenue.
- **Revenue received** refers to money received during the reference period for services or goods rendered. The revenue received can come from work that has been done **before, during, or after** the reference period (advance payment), but the money has been received during the reference period. This measure is what Statistics Canada would like to have in section I-Distribution of Construction Revenue Received by Work Site Location.
- **Value of total billings in the reporting period** means the total value of all bills issued during the reference period, paid or not paid. The total billings' value can come from work that has been done **before, during, or after** the reference period, but the bills have been issued during the reference period.

LABOUR BROKER

Cell 0139

A labour broker firm is mandated to provide **construction workers** for a construction project. It is similar to an employment agency, but it **ONLY** supplies construction workers. A labour broker firm is classified under the construction industry (as defined by its NAICS code) for which it is supplying labour. For example, a firm that supplies electricians is considered as operating in the construction industry and has a construction NAICS code, *NAICS 23251*, which is for Electrical Work. If the firm is a labour broker, the part on New, Renovation and Maintenance work (*Cells 1900 to 1902*) in the question on *Distribution of Revenue by Type of Construction Work Performed*, does not apply.

TYPE OF CONSTRUCTION WORK PERFORMED⁴ - New, Renovation and Maintenance work *Cells 1900 to 1902*

The business unit's revenue should be distributed among three distinct types of construction work performed (this is applicable only if the enterprise is **not** a labour broker):

1. **New construction and installation work** refers to:

- Construction of buildings, structures or infrastructures, and installation of equipment that did not previously exist on the property, or that was installed in addition to the equipment on the property. (*All construction questionnaires, except Land Subdivision and Land Development and Site Preparation*)
- Land clearing, demolition, etc. (*Site Preparation*)
- New work performed on previously undivided and/or unserviced raw land (*Land Subdivision and Land Development*)

2. **Renovations, alterations, retrofits⁵, additions, rehabilitations, and conversions** are work that adds value to:

- existing buildings, structures or infrastructures (*all construction questionnaires except Land Subdivision and Land Development*). It refers to work done that was intended to upgrade the property to acceptable building or living standards; to rearrange the interior space; or to modernise existing space. It **includes** jobs such as remodelling rooms, adding or replacing doors and windows, renovating exterior walls, upgrading insulation and adding eavestrough. It **includes** any finishing in new homes, buildings or structures, as well as the cost of any equipment and built-in appliances that were part of the renovation project. It **includes** conversion of residential buildings to non-residential or vice versa. It **excludes** jobs that only included painting, wallpapering or other repair maintenance, which should be classified under *Maintenance, repair and service work*.
- previously divided and/or serviced land (*Land Subdivision and Land Development*).

⁴ The above definitions were extracted from the Information Manual of Rental Repair and Renovation Expenditure Survey, Statistics Canada, 1996.

⁵ **Renovation** is a term used in residential construction, and **retrofit** is mostly related to non-residential construction.

3. **Maintenance, repair and service work** refers to the type of work that maintains the value of:
- existing buildings, structures or infrastructures (*all construction questionnaires except Land Subdivision and Land Development*). Maintenance, repair and service are expenditures made on an existing building or structure to keep it in good appearance so as to maintain it in "as new" condition as possible. It **includes** repairs done to broken, damaged or malfunctioning components of the structure or equipment. It **includes** equipment service contracts and cleaning of equipment. It **excludes** housekeeping costs such as rug cleaning, window washing, cleaning out of eavestrough, etc.
 - previously divided and/or serviced land (*Land Subdivision and Land Development*)

DISTRIBUTION OF REVENUE BY TYPE OF CONSTRUCTION WORK PERFORMED - Activity
Cells 1900 to 1902 and Cells 1650-1657, 1800-1999

The respondents are asked to report a percentage breakdown of their business unit's revenue. It is important that in each of these sections, one item is the highest percentage. Please prompt the respondent to indicate which is the highest. For example, a distribution of 51% and 49% is a valid answer as opposed to 50% and 50%, which is not. **This is ESPECIALLY important for the type of construction work** (activity) to determine the proper NAICS of the business unit.

In some questionnaires, the way to answer this question may vary. *More details are provided in part 3, Differences in the 9 questionnaires, under Distribution of revenue.*

SECTION C - EXPENSES

CONSTRUCTION WORK SUB-CONTRACTED TO OTHERS *Cell 3105*

Work sub-contracted to others refers to labour given by the prime contractor (or general contractor) to other persons or business units (called *subcontractors*). The sub-contracted work has to be completed by following the prime contractor's directives.

In the construction industry, work sub-contracted to others has to have a **construction labour component** such as bricklaying, plumbing, sanding, etc. Purchased services can be made under a 'contract' but it is considered as a 'supply' contract (no construction labour is involved). For example, architect or accounting services, provided by another firm **do not** correspond to construction work sub-contracted to others since no construction labour is involved. It is just a contract to supply accounting services (or non-construction services) and should be reported in the appropriate cell (professional and business service, cell 4225).

There is also the issue of equipment rental with or without operator. If the machinery is rented **with** an operator (crane, tractor, and special construction machinery), the expense is then considered **work sub-contracted to others**, as there is a labour component. On the other hand, if only the machinery vehicle is rented, it is considered as a rental and should be reported in cell 4135, Rental of motor vehicles (without driver).

COST OF MATERIALS AND SUPPLIES

Cells 3399

It is important to know if the materials and supplies were supplied to subcontractors or were installed by the firm's employees. This helps to verify if other parts of the questionnaire were correctly completed.

If a respondent answers "yes" to question 4 (*cell 3120*) stating the business unit has supplied materials to sub-contractors, then you should check that they have also reported the cost of construction work sub-contracted to others in *cell 3105*.

If the respondent answers "yes" to question 5, (*cell 3150*) stating the business unit's field employees have installed materials that were supplied by project owners or other contractors, then you should check that they have reported wages and salaries of field employees, *Cell 3020*, and in Section E-Labour.

VALUE OF LAND

Cells 3100 and 3101

In order for the System of National Accounts (SNA) to take land value into account, they must know how the land is valued.

- **Original cost** (also called *historical cost*) means the original purchase cost of the land. It corresponds to the purchase cost paid when the land was bought, plus the accessories fees.
- **Carrying charges** include such things as municipal taxes, interest charges (on mortgage for instance), payments made to 'service' the land (sewer, water supply, etc.), that have been incurred during the reference period.
- **Market value** refers to the likely price the owner of the land could get if he/she wanted to sell that land in the reference period.

Information on the value of land are asked only in the following questionnaires:

- **Residential Construction Industry (Builders, General Contractors and Renovators)**
- **Non-Residential Construction Industry (Developers and General Contractors)**
- **Land Subdivision and Land Development**
- **Construction Management**

More details are provided in part 3, Differences in the 9 questionnaires, under Value of Land

WAGES AND SALARIES

Cells 3020 and 3030

The wages and salaries correspond to all the payments given periodically to employees by the business unit. It is related to the wages and salaries of office employees, administrative staff, on-site supervisors, and field employees who are not hired through an employment agency or a labour broker firm. Wages and salaries **exclude** payments and expenses associated with employment agencies or personnel suppliers (they are reported *under Payments to employment agency or personnel supplier, Cell 3080*). Wages and salaries also **exclude** outside contract workers, which are reported *under Construction work sub-contracted to others, Cell 3105*. Wages and salaries **exclude** all payments to casual labour without a T4-Statement of Remuneration Paid form because

business unit's employees are defined only as workers for whom a T4 has been completed.

The wages and salaries of employees (including taxable allowances and employment commissions as defined on the T4 form) should be reported **before deductions**.

Also, if the reporting period indicated in *Cell 6100* in section E-Labour corresponds to the "From" - "To" dates in *Cells 0011 and 0012*, the wages and salaries reported for each month should equal to the salaries and wages indicated in *Cells 3020 or 3030*. A detailed explanation is provided in part 1, *Industry overview, under Labour*.

EMPLOYEE CATEGORIES

Cells 3030,3020 OR Cells 6102 to 6137, 6139 to 6174

A construction firm's employees are defined as those workers for whom the firm has completed a **Revenue Canada T4 - Statement of Remuneration Paid** form. It **includes** any person drawing pay for services rendered or for paid absences. It **excludes** contract construction workers (sub-contractors) who are not part of the firm's payroll, which should be reported in *Cell 3105*. It **excludes** purchased services such as architect services, accountant services, which should be reported as *Professional and business service fees, Cell 4225*. It also **excludes** workers who are supplied by an employment agency, as their salary is channelled through the agency. Those workers' pay should be reported in *Cell 3080*. See the definition of *Employment agency, Cell 3080, below*.

There are 2 distinct employment categories for which Statistics Canada wants information:

1. **Office employees, administrative staff, and on-site supervisors**
2. **Field employees** that encompass journeymen employees, apprenticeship employees and other categories of field employees that are neither journeymen nor apprentices.

If the reporting period indicated in *Cell 6100* corresponds to the "From" - "To" dates in *Cells 0011 and 0012*, the wages and salaries reported for each month should be equal to the salaries and wages indicated in *Cells 3020 or 3030*. A detailed explanation is provided in *Section E-Labour*.

Also, respondents are asked to calculate the average number of field employees a construction firm hires per year in *Section E- Labour* (see this section for more details).

EMPLOYEE BENEFITS

Cell 3040

Employee benefits (also called *fringe benefits*) refer to any advantages that benefit the employees. The employer pays those benefits. They **include** health plans, insurance plans, employment insurance, pension contributions, workers' compensation, retiring allowances or lump sum payments to employees upon termination or retirement, etc. They **exclude** contributions to provincial health and education payroll taxes applicable to this business unit. Those payments should be reported as *Other operating expenses, Cell 4569*.

Some respondents give the information for wages, salaries and employee benefits in one cell. They cannot provide the breakdown for it. **We should collect separate information whenever it is possible.**

OTHER EXPENSES:

- NON-CAPITALIZED EXPENSES

Cell 3301

Non-capitalized expenses refer to products that are not considered as assets, but rather as liabilities because they are not capitalized as acquisitions. Those products are usually bought and used in a short period. **Non-capitalized expenses are not depreciable.** Non-capitalized expenses **may include** paper and supplies for photocopiers, printers and fax machines, diskettes, writing instruments and other office supplies, etc.

On the contrary, capitalized expenses refer to expenses that add value to the enterprise's assets because the enterprise will own the new acquisition. **Capitalized expenses are depreciable** and should be reported in section F - Capital Expenditures. *See the definition of Capital expenditures, Cells 7051 to 7069, below.*

- COST OF ENERGY AND WATER EXPENSES

Cell 4066

These are expenses such as electricity, gasoline, fuel oil, diesel fuel, propane, natural gas, water, or any other combustible used by the business unit. The respondent should **exclude** the cost of energy and water expenses that are covered in their rental and leasing expenses. These payments should be included under *Rental and leasing expenses, Cell 4150.*

PURCHASED SERVICE EXPENSES:

- RENTAL AND LEASING

Cell 4150

The total rental and leasing expenses refers to office space or other real estate (*Cell 4120*), motor vehicles **without** driver (*Cell 4125*), construction machinery and equipment **without** operator (*Cell 4135*) or others goods (*Cell 4140*). It **includes** energy and water expenses that are covered in rental and leasing expenses. It **excludes** rental and leasing of vehicles with driver and machinery equipment **with** operator (those expenses should be reported as a *Construction work sub-contracted to others, Cell 3105*).

- EMPLOYMENT AGENCY

Cell 3080

An employment agency matches employers who need labour with employees searching for a job.

Construction firms contact employment agencies when they need to hire workers. The pay of those workers is channelled through the agency as well as the charges for personnel search services. It has an influence on the business unit's purchased services expenses but not on wages and salaries, as these employees are not considered the business unit employees.

Construction firms can also contact labour broker firms, which are considered as construction firms, according to the NAICS classification. (*See description of construction NAICS classification in part 1.*) In that case, labour broker firm and employment agency are treated the same. This means that workers' pay is channelled through the labour broker firm. It has an influence on the business unit's purchased

services expenses but not on wages and salaries, as these employees are not considered employees of the business unit.

OTHER OPERATING EXPENSES

- **MANAGEMENT FEES**

Cell 4555

Management fees, also called *service charges*, are fees required by head office and business support units (such as warehouse or sales centres) for their administration and management services. Management fees cover, for example, operating expenses for insurance policies, publicity and marketing. Management fees are applicable only to multi-establishment enterprises.

SECTION D - INVENTORIES

UNBILLED WORK

Cells 5510 and 5515

Unbilled work is part of the business unit's inventories owned by this business unit within or outside Canada. It should be reported at book value, which is the value maintained in the accounting records. Unbilled work refers to work that:

- has started during or before the reference period,
- is still in progress,
- and has **not** been billed.

SECTION E-LABOUR

Respondents are asked to calculate the average number of field employees they had during one year. They have to add the number of field employees for the last pay period for each month of operation (*Cell 6151 to Cell 6162*) and divide this total by the sum of the number of month(s) they were in operation. The average is important because the respondent needs it to report the percentage of unionized field employees, the percentage of journeymen employees and the percentage of apprenticeship employees (*Cells 6183, 6185, 6186 and 6189*). It also ensures that every respondent uses the same method when reporting information on field employees. *A definition of employee categories is provided in part 2, The survey and its concepts.*

If the reporting period indicated in *Cell 6100* corresponds to the "From" - "To" dates in *Cells 0011 and 0012*, the wages and salaries reported for the full month (*Cells 6126 to 6137*), once they are added together, should be equal to the salaries and wages indicated in *Cell 3030*. These cell numbers refer to office employees, administrative employees and on-site supervisors. The same logic is also applicable to field employees. Their wages and salaries reported for the full month (*Cells 6163 to 6174*), once added together, should be equal to the salaries and wages indicated in *Cell 3020*. *A definition of the type of employees is provided in part 2, The survey and its concepts.*

SECTION F-CAPITAL EXPENDITURES

CAPITAL EXPENDITURES

Cells 7051 to 7069

Capitalized expenses refer to expenses that add value to the enterprise assets. **Capitalized expenses are depreciable.** Respondent should report capital expenditures for new assets, renovations and retrofits of existing assets acquired in the reported period. These assets must be owned by and in service for their business unit and are those for which depreciation is calculated in their accounting records. Capital expenditures **include** costs such as new buildings, engineering and machinery equipment which normally have a life of more than 1 year and are charged to fixed asset accounts; capitalized costs such as feasibility studies, legal, architectural, installation and engineering fees, subsidies; capitalized interest charges on loans with which capital projects are financed; additions to work in progress; modifications, additions and major renovations to the construction units own buildings and equipment. They **exclude** construction put in place under contract for other businesses.

SECTION H- DISTRIBUTION OF REVENUE BY TYPE OF CUSTOMER

Cells 8150 to 8159, 8200 and 8240

We ask respondents to indicate the percentage of their business units construction revenue by type of customer to whom goods and services were delivered. So, for each types of construction work (Residential, Commercial, Institutional, Industrial, or Civil engineering), the respondents have to provide the revenue received from their customers.

The respondent must refer to the final customer to whom goods and services are delivered. The final customer is the person (individuals or households) or organisation (government or private industry) who will benefit from the use of the supplied goods and services. The final customer **may** or **may not** pay the salary of the person who delivered the goods and services. For example, an electrician working for a construction firm, who installs electrical and communication wiring systems such as panel boxes, lights, security systems or fire detection devices, has for the final customer the homeowner. He works for a construction firm (*employer*) but the delivered service is provided for the homeowner (*final customer*). In this particular case, even if the final customer is the homeowner, the electrician's salary is channelled through the construction firm (not through the homeowner).

The types of customer to whom the goods and services are delivered are:

- Individuals and households. This type of customer exists only in the residential construction and associated trades because it is people or families that buy single-family homes, condominiums or affordable housing.
- Government. It **excludes** crown corporations.
- Private industry. It **includes** crown corporations.

The respondent should make sure to report for the **final** customer to whom the goods and services were delivered.

SECTION I - DISTRIBUTION OF CONSTRUCTION REVENUE RECEIVED BY WORK SITE LOCATION

Cells 8500 to 8577

Data on the business unit's revenue by work site location will help us to determine the movement of goods and services between provinces and to other countries. Respondents are asked to provide a percentage breakdown of construction **revenue received** in the reporting period by location of the work site. *See definition of revenue received under Measure of revenue (Cell 1117) in Section B-Revenue.*

It is very important that respondents provide the construction revenue received for each province **and** territory⁶ where they are doing business.

3. DIFFERENCES IN THE 9 QUESTIONNAIRES

The 9 questionnaires used in the 1999 Survey of the Construction Industry contain mostly the same questions. However, there are differences in some parts of sections **B-Revenue**, **C-Expenses** and **D-Inventories**. This means that questions may be added (or removed) in some questionnaires to get an accurate picture of a specific construction industry. This way, we are asking questions related only to what best describes the business unit's main business activity. Here are the most important differences between questionnaires:

REVENUE FROM RENTAL AND LEASING

Section B-Revenue

The revenue from rental and leasing, such as office space or other real estate, equipment, machinery and motor vehicle without operator, is a question asked only in questionnaires:

Questionnaires	Cell number
• Residential Construction Industry:	2005 & 2030
• Non-Residential Construction Industry:	2046
• Highway, Street, Bridge, Sewer, Watermain, Pipeline and Other Heavy Engineering Construction:	2005 & 2030
• Land Subdivision and Land Development:	2046

DISTRIBUTION OF REVENUE

Section B-Revenue

In questionnaires:

Questionnaires	Cell number
• Structural Work, Exterior and Interior Finishing Work	1820 to 1832 OR 1840 to 1852 OR 1858 to 1897
• Electrical Contractors, Mechanical Contractors and Associated Trades	1856-1857, 1935 to 1943 OR 1945 to 1961

⁶ There are 3 Canadian territories: Yukon, Nuvavut and Northwest Territories (excluding Nunavut).

Only ONE part of question 9, *Breakdown of the revenue by type of construction work performed* (in the section B-REVENUE), should be answered. The "OR" specifies that the respondent should provide information for only one part of the question as each part relates to specific NAICS. Respondents should provide information only for the part that best describes the business unit's main business activity. They should specify, for example, which of the "Structural work" or "Exterior finish work" or "Interior finish work" best describes their main business activity.

VALUE OF LAND

Section C-Expenses, Cells 3100 and 3101

In the Expenses' section, respondents are asked to provide information for the value of land **included** in the cost of sales.

The question on the value of land is applicable only to:

Questionnaires
<ul style="list-style-type: none">• Residential Construction Industry (Builders, General Contractors and Renovators)• Non-Residential Construction Industry (Developers and General Contractors)• Land Subdivision and Land Development• Construction Management

If the business unit is involved in land development, the respondent should report the total amount spent on infrastructure (e.g. roads, sewers, water mains, grading of parkland, easements) for tract development (i.e. residential subdivisions or industrial parks) to be transferred to the municipality, county or other level of government. This best estimate is asked only in the 4 questionnaires mentioned above.

APPENDIX 1
NAICS INDUSTRY GROUPS FOR THE CONSTRUCTION INDUSTRIES

1. Residential Construction (Builders, General Contractors and Renovators)

NAICS 23121

This industry comprises establishments primarily engaged in constructing residential buildings, such as houses, garden homes, cottages, apartments and townhouses. Establishments primarily involved in erecting prefabricated homes are also included.

INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none"> • Apartment buildings, construction • Condominium developers • Cottages, construction • Custom builders, residential • Log home, construction • Mobil home repair, on site, constructors • Prefabricated homes, erecting • Residential house construction • Residential renovation, constructors 	<ul style="list-style-type: none"> • Hotels and motels, construction (<i>Non-Residential Construction, NAICS 23122</i>)

2. Non-residential Construction (Developers and General Contractors)

NAICS 23122

This industry comprises establishments primarily engaged in constructing commercial, institutional and industrial buildings.

INCLUDE	EXCLUDE
<p>Commercial and institutional buildings</p> <ul style="list-style-type: none"> • Office buildings and complexes, construction • Arena, construction • Cement plants, construction • Design-build non-residential contractors • Hotels, construction • Churches, construction • Schools and other educational buildings, construction • Shopping centers and complexes, construction • Restaurants, construction • Penitentiaries, construction <p>Industrial buildings</p> <ul style="list-style-type: none"> • Factories • Heavy industrial plants for the production of such products as aluminium and cement 	<ul style="list-style-type: none"> • Apartment buildings, construction (<i>Residential Construction, NAICS 2312</i>); • Heavy industrial plants and mills, of which a building is incidental to the complex, construction (<i>Engineering Construction, NAICS 2313</i>); • Water filtration, sewage treatment and garbage disposal plants, construction (<i>Engineering Construction, NAICS 2313</i>).

3. Land Subdivision and Land Development

NAICS 2311

This industry comprises establishments primarily engaged in the acquisition, assembly, and subdivision of land into lots and servicing of raw land for subsequent sale to builders. It **excludes** establishments primarily engaged in developing land and building upon it (*Building construction*, NAICS 2312)

4. Highway, Street, Bridge, Sewer, Watermain, Pipeline and Other Heavy Engineering Construction

NAICS 2313

This industry group comprises establishments primarily engaged in construction projects other than buildings. Engineering works include dams; non-building industrial work, such as refineries, highways, roads and streets, bridges, sewers, power and communication transmission lines; and similar structures and works. Establishments providing specialized services of a type related to engineering construction, and not normally performed on buildings or building-related projects, are **included**.

INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none">• Highway, Street and Bridge Construction, such as airport runway construction; guardrail construction on highways; installation of gutters and curbing (except residential); highway sign; road surfacing; marking of road surfaces and parking areas• Water and Sewer Construction, such as construction of gas mains; pumping stations; sanitary sewers; storm sewers• Oil and Gas Pipelines and Related Industrial Complexes Construction, such as construction of chemical complex; compressor, metering and pumping stations; natural gas processing plants; petroleum refineries; pipelines, oil and gas, ...• Other Heavy Engineering Construction, such as construction of causeway, sock and pier; electric power transmission lines and towers; filtration plant; generating station; industrial incinerator; sewage treatment and disposal plants; tunnel; subway; telecommunication transmission lines	<ul style="list-style-type: none">• Steel erection (<i>Structure Work</i>, NAICS 2322);• Roadside lamppost erection (<i>Electrical, contractors</i>, NAICS 23251);• Asphalt paving other than on highway, streets, bridges and runways (<i>Other Special Trades</i>, NAICS 2329)• Operating highways, streets and bridges• Water filtration and sewage treatment plants, construction (<i>Other Engineering Construction</i>, NAICS 23139)

5. Construction Management

NAICS 2314

This industry comprises establishments primarily engaged in managing a construction project for a fee. These establishments provide day to day co-ordination, supervision and management of a construction site. A general contractor would otherwise perform these activities.

6. Site Preparation

NAICS 2321

This industry comprises establishments primarily engaged in site preparation activities. Establishments primarily engaged in equipment rental with operator (except cranes) are also **included**.

INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none">• Concrete breaking for streets and highways, contractor• Cutting of rights-of-way contractor• Demolishing buildings and structures• Excavating, contractors• Grading, construction site• House moving services• Land clearing contractor• Land drainage contractor• Land reclamation contractor• Septic tanks and weeping tile, installation• Water well drilling (except water intake wells in oil and gas fields)	<ul style="list-style-type: none">• Crane rental with operator (<i>Structural Work</i>, NAICS 2322);• Equipment rental without operator• Maintenance of rights-of-way by mowing, spaying and otherwise controlling vegetation

7. Structural Work, Exterior and Interior Finishing Work (Framing, Concrete Pouring, Masonry, Roofing, Drywall, Painting, etc.)

NAICS 2322, 2323 & 2324

Building structure work comprises establishments primarily engaged in erecting the basic structure of buildings by pouring concrete; framing with lumber, welding, bolting or tying steel; and placing precast or pre-stressed concrete member. Crane rental services with operator are also **included** because they support the erection process.

Building exterior finishing work comprises establishments primarily engaged in closing-in and finishing the exterior structure of buildings.

Building interior finishing work comprises establishments primarily engaged in finishing building interiors. This work generally involves covering the interior structure with various materials.

INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none"> • Forming work • Concrete pouring and finishing work • Structural steel and precast concrete erection work • Crane rental services with operators • Framing and rough carpentry work • Other building structure work, such as installation of cathodic protection, concrete damp-proofing, water proofing concrete, ... • Masonry work • Glass and glazing work • Roofing and related work • Metallic and other siding work • Other building exterior finishing work, such as installation of awnings, canopies and shutters; installation of balconies; installation of fire escapes and stairways, ... • Drywall and plaster work • Terrazzo and tile work • Carpet and resilient flooring • Insulation work • Building, painting and paperhanging work • Finish carpentry and wood flooring work • Other building interior finishing work, such as bathtub refinishing and installing drapery hardware, window shades and blinds 	<ul style="list-style-type: none"> • Paving with concrete (<i>Residential and Commercial Paving Contracting</i>, NAICS 23292) • Laying precast stone or bricks for patios, driveways and the like (<i>Fencing and Interlocking Stone Contracting</i>, NAICS 23291) • Installing sheet metal duct work (<i>Plumbing, Heating and Air-Conditioning Installation</i>, NAICS 23252) • Manufacturing precast terrazzo steps, benches and other terrazzo articles (<i>Other Concrete Product Manufacturing</i>, NAICS 32739) • Insulating pipes and duct runs (<i>Other Building Equipment Installation</i>, NAICS 23259) • Painting lines on roadways and parking lots (<i>Highway, Street and Bridge Construction</i>, NAICS 23131) • Stripping furniture (<i>Reupholstery and Furniture Repair</i>, NAICS 81142)

8. Electrical Contractors, Mechanical Contractors and Associated Trades

NAICS 2325

This industry group comprises establishments primarily engaged in installing or erecting building equipment.

INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none"> • Electrical work • Plumbing, heating and air-conditioning installation • Automatic sprinkler system installation • Commercial refrigeration installation • Elevator and escalator installation • Other building equipment installation, such as conveyor system, process piping, dismantling large-scale machinery and equipment, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Installing power transmission and distribution lines (<i>Other Engineering Construction</i>, NAICS 23139) • Installing and dismantling construction elevators (<i>Other Building Structure Work</i>, NAICS 23229)

9. Other Special Trades (Fencing, Residential Paving, etc.)

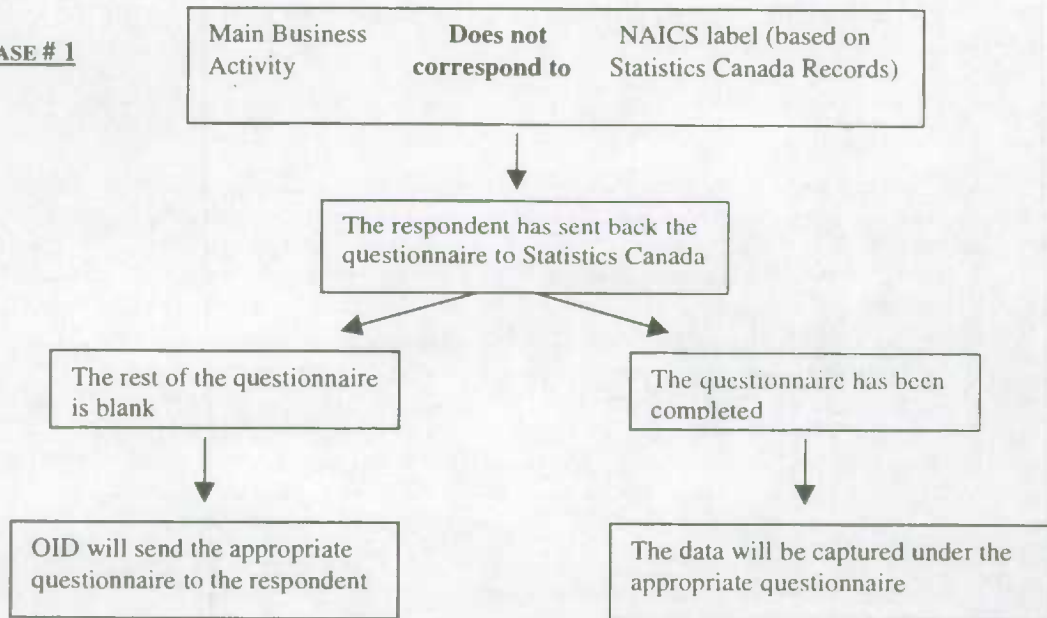
NAICS 2329

This industry group comprises establishment, not classified to any other industry group, primarily engaged in specialized trades.

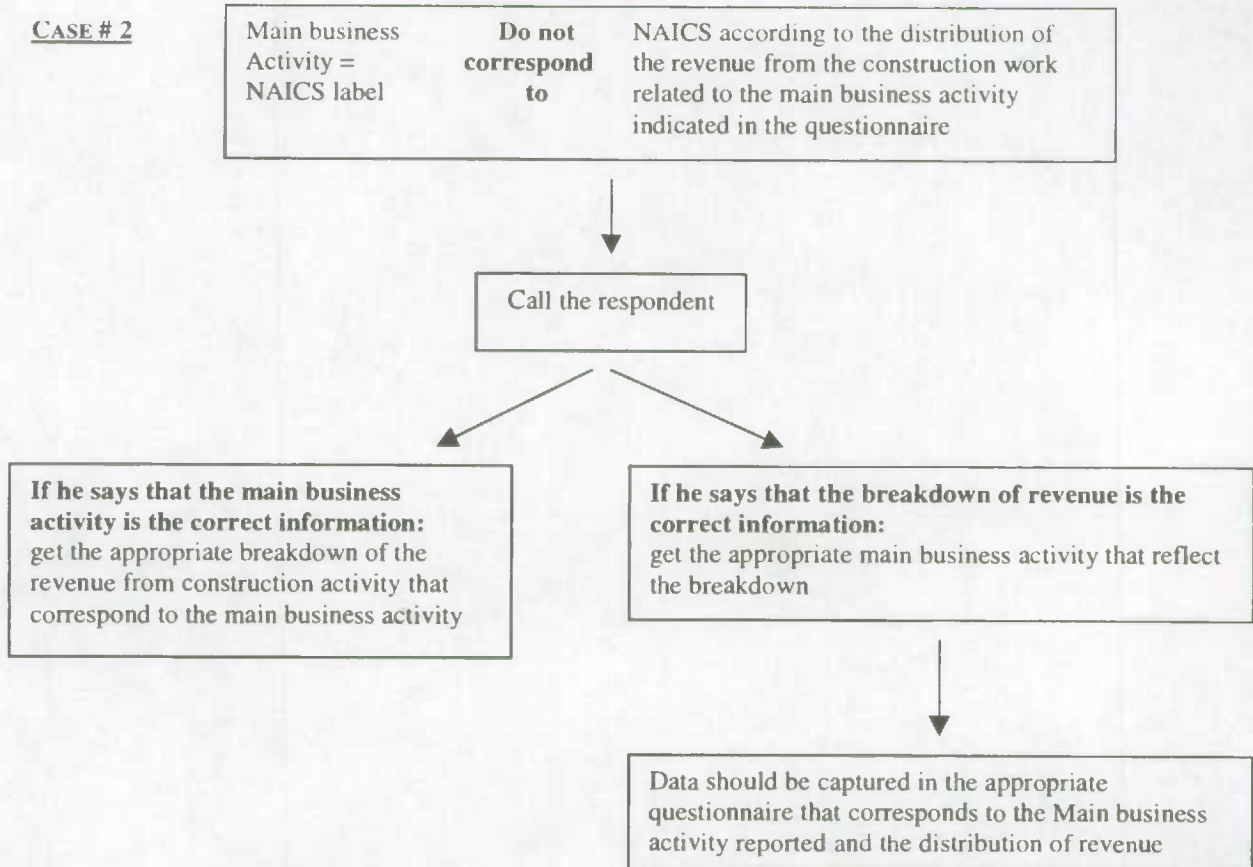
INCLUDE	EXCLUDE
<ul style="list-style-type: none">• Fencing and interlocking stone contracting• Residential and commercial paving contracting, such as asphalt paving contractors (driveways and parking lots), concrete work, private driveways, ...• All other special trade contracting, such as antennas, household's installation and service, cable, splicing service, swimming pool construction (residential), ...	<ul style="list-style-type: none">• A combination of landscaping services (installing and/or maintaining trees, shrubs, plants, lawns or gardens)• Fencing and interlocking stone work (<i>Landscaping Services</i>, NAICS 56173)• Paving public roads (<i>Highway, Street and Bridge Construction</i>, NAICS 23131)• Installing, maintaining and repairing highway road signs (<i>Highway, Street and Bridge Construction</i>, NAICS 23131)

**APPENDIX 2
DIAGRAM OF THE MAIN BUSINESS ACTIVITY'S CHALLENGE**

CASE # 1



CASE # 2



**APPENDIX 3
GLOSSARY
(Alphabetical order)**

<u>CONCEPT</u>	<u>PAGE</u>
BUSINESS UNIT	3
BUSINESS NUMBER	3
CAPITAL EXPENDITURES	12
CONSTRUCTION WORK SUB-CONTRACTED TO OTHERS	7
CO-OPERATIVE	5
COST OF ENERGY AND WATER EXPENSES.....	10
COST OF MATERIALS AND SUPPLIES	8
DISTRIBUTION OF REVENUE.....	7
EMPLOYEE BENEFITS.....	9
EMPLOYEE CATEGORIES.....	9
EMPLOYMENT AGENCY.....	10
INCORPORATED ENTERPRISE.....	5
JOINT VENTURE.....	5
LABOUR BROKER.....	6
LEGAL NAME	3
MAIN BUSINESS ACTIVITY	3
MANAGEMENT FEES	11
MEASURE OF REVENUE	5
NON-CAPITALIZED EXPENSES.....	10
PARTNERSHIP.....	5
RENTAL AND LEASING	10
TYPE OF CONSTRUCTION WORK PERFORMED.....	6
UNBILLED WORK	11
VALUE OF LAND	8
WAGES AND SALARIES.....	8

BIBLIOGRAPHY

GPC FACTOR RESEARCH GROUP (1999): Testing of the 1999 Survey of the Construction Industry for Statistics Canada: Research Report, Ottawa.

GPC FACTOR RESEARCH GROUP (1999): Testing of the 1999 Survey of the Construction Industry for Statistics Canada: Appendices, Ottawa.

MAINVILLE, C. (1987): Business/Accounting Concepts, Terminology and Definitions, Statistics Canada.

MÉNARD, Louis, ARSENAULT, Murielle, JOLY, Jean-François, en collaboration avec OLIVIER, Henri, BONNET-BERNARD, Sonia, GATET, Pierre, LAVOIE, Jean-Jacques (1994): Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, Québec, Institut Canadien des Comptables Agréés.

STATISTICS CANADA (1990): Census of construction: Collection Procedure Manual, Business Surveys Section.

STATISTICS CANADA (1999): questionnaires on the 9 different surveyed construction industries:

- 1999 Survey of Residential Construction Industry
Builders, General Contractors and Renovators
- 1999 Survey of the Non-residential Construction Industry
Developers and General Contractors
- 1999 Survey of the Construction Industry
Land Subdivision and Land Development
- 1999 Survey of the Construction Industry
Highway, Street, Bridge, Sewer, Watermain, Pipeline and Other Heavy Engineering Construction
- 1999 Survey of the Construction Industry
Structural Work, Exterior and Interior Finishing Work (Framing, Concrete Pouring, Masonry, Roofing, Drywall, Painting, etc.)
- 1999 Survey of the Construction Industry
Electrical Contractors, Mechanical Contractors and Associated Trades
- 1999 Survey of the Construction Industry
Other Special Trades (Fencing, Residential Paving, etc.)

Technical Series - Index

May 18, 2000

PIPES has a series of technical paper reprints primarily for internal purposes. A list of the reprints currently available is presented below. For copies, contact Bonnie Bercik at (613) 951-6790 or Diane Proulx at (613) 951-7192, fax number (613) 951-0411 or write to Statistics Canada, 13th Floor, Jean Talon Building, Tunney's Pasture, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

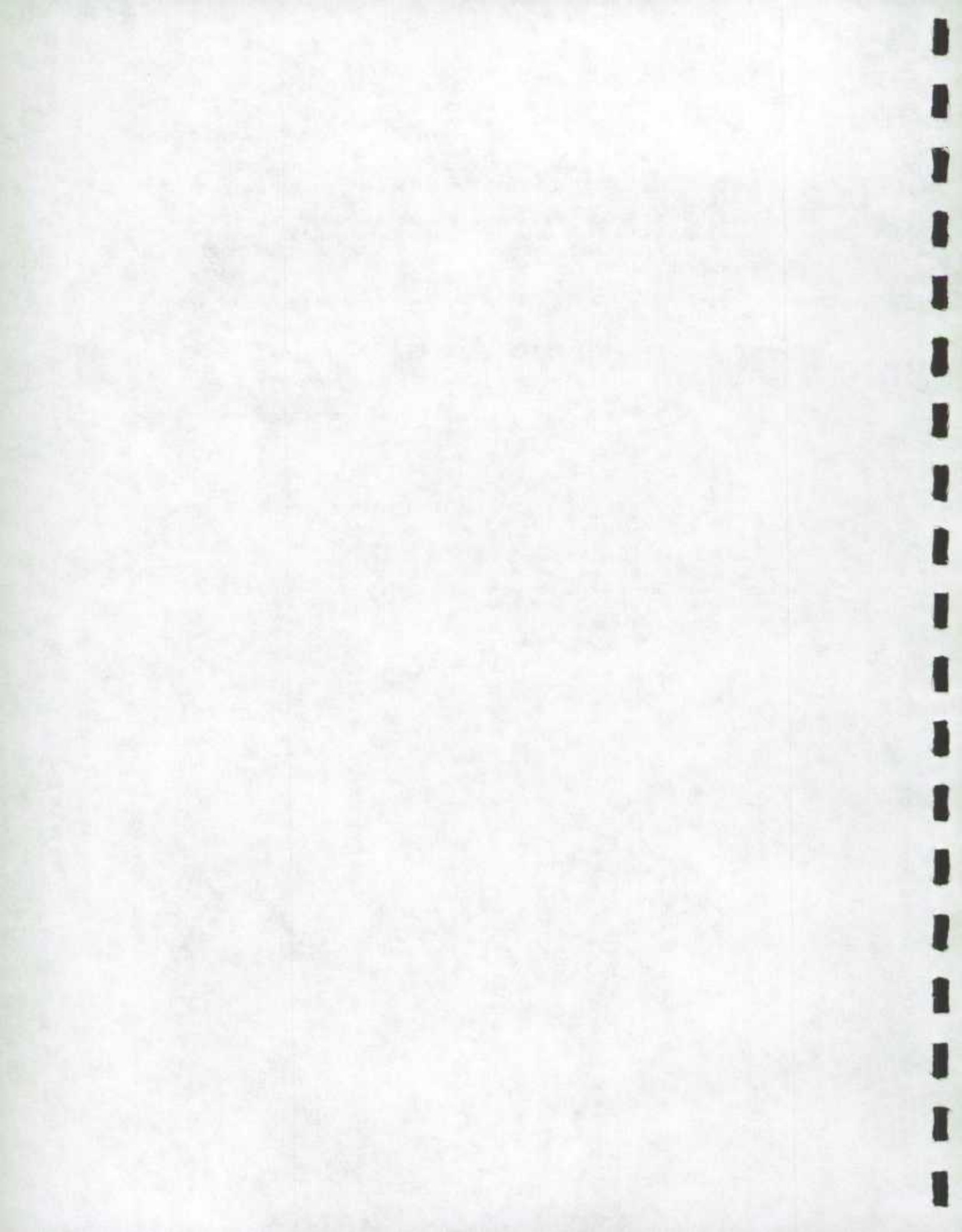
1. Unified Enterprise Statistics Program – Project to Improve Provincial Economic Statistics – May 5, 1997 – PIPES Project Managers.
2. PIPES Evaluation Framework – September 15, 1997 – Philip Smith.
3. Report on the Unified Enterprise Survey & Reporting Arrangements Business Consultations – August 1997 – Guy Gellatly, Larry Murphy and Junior Smith.
4. Update on PIPES Progress: Notes for a Briefing for Federal and Provincial Finance Officials, Halifax, Nova Scotia, March 12, 1997 – Philip Smith.
5. An Overview of The Project to Improve Provincial Economic Statistics – November 1997 – George Beelen, Francine Hardy and Don Royce.
6. Using Databases to Design, Generate and Store Business Questionnaires at Statistics Canada – November 5, 1997 – Alana M. Boltwood.
7. The How and Why of Business Statistics – January 1999 – Elise Mennie. *(Not for external dissemination)*
8. An update on PIPES Fifteen Months into the Project – April 24, 1998 – Philip Smith.
9. Key Provider Manager (KPM) – 1997-98 Annual Report – May 1998 – Vicki Crompton.
10. A Framework for Planning Unified Enterprise Survey Data Collection – October 28, 1998 – Alana Boltwood.
11. Impact of the PIPES Funding on the Services Division Programme and Achievements in 1997-98 – April 1998 – Gordon Baldwin. *(Not for external dissemination)*
12. PIPES Organization and Decision-Making Structure – August 17, 1998 – Philip Smith. *(Not for external dissemination)*
13. The Central Goal of PIPES – November 17, 1997 – Philip Smith.
14. The Terminology and Framework of the Unified Enterprise Questionnaire – Revised March 1999 – Philip Smith.
15. Realizing and Measuring Quality Improvements in Provincial Economic Accounts – August 1998 – Philip Smith.
16. Annual Report 1997-98 – Ombudsman for Small Business Response Burden – July 1998, – Michael Issa. *(Not for external dissemination)*
17. Decision Making in PIPES – October 1, 1998 – Philip Smith.
18. Task Force on Electronic Data Reporting – April, 1998 – George Andrusiak, Monique Gaudreau, Laurie Hill, Anne Ladouceur, Denis Leblanc, Mario Ménard, Guy Parent, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker.
19. PIPES Information Package – October 1998 – Philip Smith.
20. UES and the Non-Business Sectors – September 17, 1997 – Art Ridgeway.
21. CATS User Guide – April 1998 – Janet Howatson. *(Not for external dissemination)*

22. Report on Collection and Data Capture Operation OID for UES 1997 – September 3, 1998 – Anne Ladouceur. *(Not for external dissemination)*
23. SDD Contribution to PIPES 1998-1999 – September 1998 – Shirley Dolan.
24. The Harmonized Sales Tax Revenue Allocation Formula – August 1998 – Karen Hall. *(Not for external dissemination)*
25. Task Group on Data Acquisition Strategy Report – July 22, 1998 – François Maranda and Don Royce.
26. Roles and Responsibilities in the Unified Enterprise Statistics Program – December 15, 1998 – George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan and Philip Smith. *(Not for external dissemination)*
27. Paper on the Project to Improve Provincial Economic Statistics from the Joint IASS/IAOS Conference – July 22, 1998 – Don Royce.
28. Respondent Relations Task Force – March 5, 1999 – Wayne Smith.
29. Response Analysis Follow-up Survey – March 1999 – Kristen Underwood.
30. Data Sharing Information Package – March 1999 – John Crysdale. *(Not for external dissemination)*
31. Coherence Analysis – Case Study from the Key Provider Manager Program – April 23, 1999 – Rachel Bernier and Julie Mandeville.
32. Evaluation of Collection Support Material used during the 1997 Unified Enterprise Survey – November 16, 1998 – Yvele Paquette.
33. Waiver Information Package – May 1999 – John Crysdale. *(Not for external dissemination)*
34. The PIPES Plan for 1999-00 – June 14, 1999 – Philip Smith. *(Not for external dissemination)*
35. BTS + Forum Post-conference Actions – April 1999 – Cornwall Conference Participants.
36. Report of the Task Force on Sources of Business Information – March 1999 – Vicki Crompton and Mark Marcogliese.
37. Field 5 Task Force Report on Improving Generic Boards – August 1999 – Mel Jones.
38. Study of Business Survey Questionnaires – June 1999 – Jason Gilmore.
39. Complexity Scale for Business Questionnaires – June 1999 – Jason Gilmore.
40. Update on PIPES – September 1999 – Philip Smith.
41. Exclusion Thresholds & Sampling Practices for Business Surveys – Implementation Strategy – September 1999 – Implementation Strategy Team.
42. Use of Tax Data in the Production of Provincial Economic Statistics – October 1999 – Peter Bissett.
43. Data Quality Survey 1996 – March 1999 – Ed Bunko. *(Not for external dissemination)*
44. Estimates of Information Cost to Business Respondents, 1998 – September 16, 1999 – Linda Grant and Michael Issa. *(Not for external dissemination)*
45. Data Security Task Force – January 1999 – Mark Steski. *(Not for external dissemination)*
46. Key Provider Manager Program – 1998-99 Program Report – June 1999 – Monique Gaudreau.
47. Treatment of Head offices and other support units in the UES – October 1999 – Charles Delorme.

48. UES Walkthrough – December 6, 1999 – Philip Smith.
49. The UES Strategy to Combine Enterprise, Establishment and Legal-Entity Data – November 29, 1999 – Philip Smith.
50. The Data Quality of the 1997 Unified Enterprise Survey (UES) Pilot – January 10, 2000 – Stuart Pursey.
51. Options for the Survey of Household Spending – January 2000 – Cynthia Baumgarten, David Binder, Louis-Marc Ducharme, Alison Hale, Albert Meguerditchian, Mike Sheridan, M.P. Singh, Philip Smith, Maryanne Webber, Brian Williams, Karen Wilson. *(Not for external dissemination)* AWAITING APPROVAL BY MIKE SHERIDAN
52. PIPES Budget Targets for 2001-02 and Beyond – March 28, 2000 – Project Management Team. *(Not for external dissemination)*
53. Unincorporated Business Statistics from the Tax Estimates Program – March 8, 2000 – Philip Smith.
54. PIPES and the Use of Statistics for Administrative Purposes – April 12, 2000 – Philip Smith.
55. Information Manual for Interviewers on the 1999 Survey of the Construction Industry – February 2000 – Claude Grenier, *(Not for external dissemination)*.

Other documents

PIPES Project Structure – Revised July 1999
Confidentiality of Statistical Data – April 1995 – D. Binder and L. Desramaux
The Business Register Hellerman Autocoder Project – November 1999 – Business Register Division
(English version only)
The Why of Business Surveys – March 2000





**Projet d'amélioration des statistiques
économiques provinciales**

**Manuel d'information des
intervieweurs**

**Enquête de 1999 sur l'industrie
de la construction**

Série technique

Numéro 55

**Project to Improve Provincial Economic
Statistics**

**Information Manual for
Interviewers**

**1999 Survey of the
Construction Industry**

Technical Series

Number 55



Internet : www.statcan.ca
Intranet : <http://pasep>



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

[Redacted]

Manuel d'information des Intervieweurs

Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction

Ce document a pour but de fournir aux intervieweurs des renseignements particuliers sur l'industrie de la construction, afin de faciliter la collecte de données et le suivi pour cette industrie.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

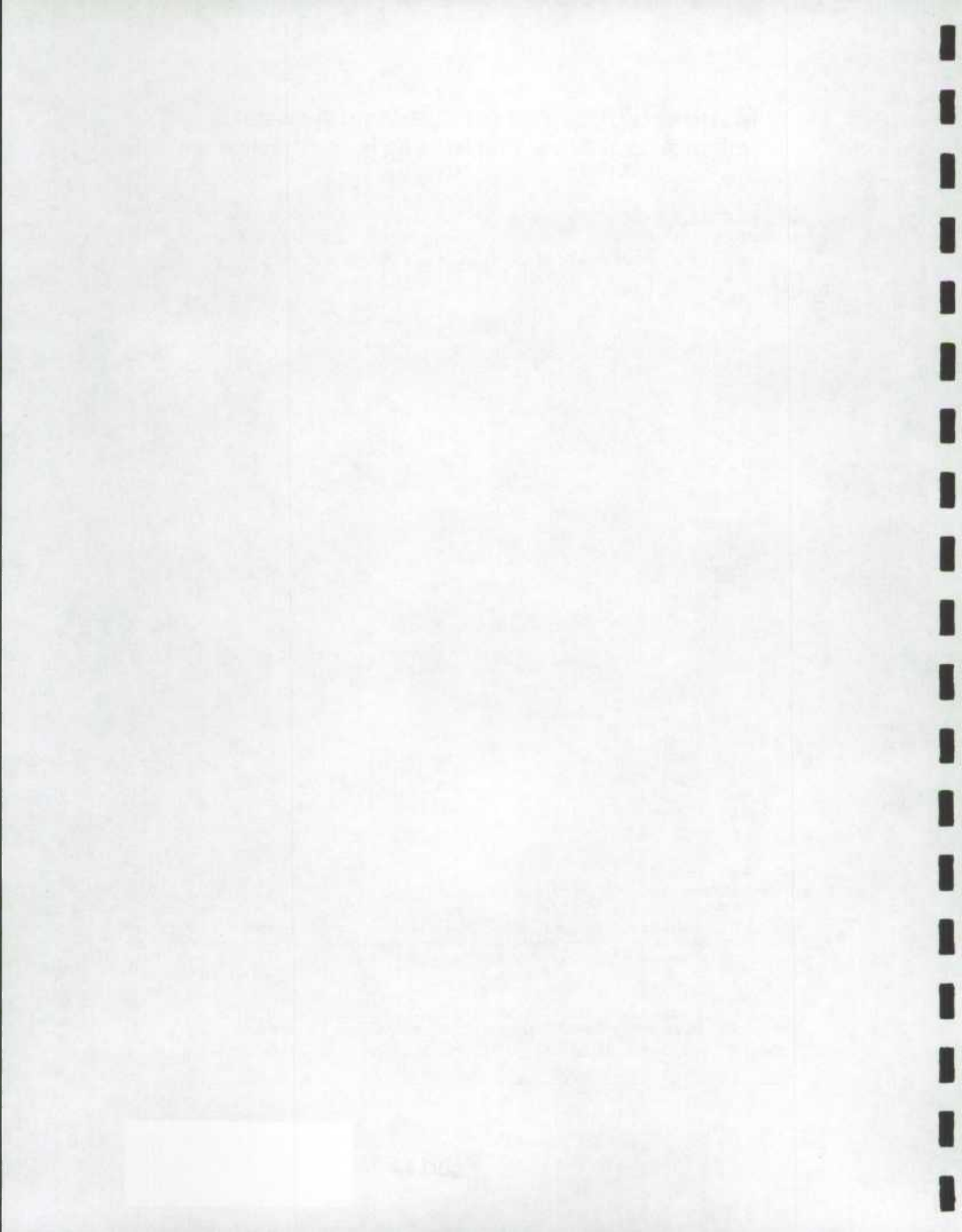
Pour plus de renseignements sur ce document, veuillez communiquer avec Bonnie Bercik (613) 951-6790 ou Diane Proulx (613) 951-7192
Télécopieur : (613) 951-0411

Mai 2000
Ottawa

1010305365



STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



Manuel d'information des intervieweurs

Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction

Claude Grenier
Février 2000

Table des matières

1. SURVOL DU SECTEUR	1
QU'EST-CE QUE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION?.....	1
PÉRIODE DE DÉCLARATION	1
APPARTEMENTS.....	2
SITUATION DE L'UNITÉ COMMERCIALE	2
MAIN-D'OEUVRE	2
MÉTHODE DU PRIX DE REVIENT PAR COMMANDE	3
2. L'ENQUÊTE ET SES NOTIONS	3
SECTION A - INTRODUCTION	3
RAISON SOCIALE	3
UNITÉ COMMERCIALE	3
NUMÉRO D'ENTREPRISE.....	4
ACTIVITÉ COMMERCIALE PRINCIPALE	4
SOCIÉTÉ DE PERSONNES	5
COMPAGNIE CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ	6
COOPERATIVE.....	6
COENTREPRISE	6
SECTION B - REVENUS	6
MESURE DU REVENU	6
LOCATION DE PERSONNEL	7
CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION EXÉCUTÉES - Nouveaux travaux, rénovation et entretien ...	7
RÉPARTITION DES REVENUS SELON LA CATÉGORIE D'ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION EXÉCUTÉES - Activité .	8
SECTION C - DÉPENSES.....	8
TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN SOUS-TRAITANCE.....	8
COÛTS DE MATÉRIAUX ET DES FOURNITURES	9
VALEUR DES TERRAINS.....	9
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10
CATÉGORIES D'EMPLOYÉS	10
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS PAR L'EMPLOYEUR	11
AUTRES DÉPENSES :	11
• <i>Dépenses non immobilisées</i>	11
• <i>Énergie et eau</i>	12
DÉPENSES D'ACHATS DE SERVICES	12
• <i>Location et location à bail</i>	12
• <i>Agence de placement</i>	12

AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION	13
• <i>Frais de gestion</i>	13
SECTION D - STOCKS	13
TRAVAUX EN COURS OU EN RETARD NON FACTURÉS	13
SECTION E- EMPLOI	13
SECTION F-DÉPENSES EN IMMOBILISATION	14
DÉPENSES EN IMMOBILISATION	14
SECTION H- RÉPARTITION DES REVENUS DE CONSTRUCTION PAR CATÉGORIE DE CLIENTS	14
SECTION I - RÉPARTITION DES REVENUS DE CONSTRUCTION SELON L'EMPLACEMENT DES CHANTIERS	15
3. DIFFÉRENCES ENTRE LES NEUF QUESTIONNAIRES	15
REVENUS DE LOCATION ET DE LOCATION À BAIL.....	16
RÉPARTITION DES REVENUS	16
VALEUR DES TERRAINS.....	16
ANNEXE 1 - GROUPES DE CLASSES SCIAN DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION	18
ANNEXE 2 - SCHÉMA DE DÉTERMINATION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE PRINCIPALE	24
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE (par ordre alphabétique)	25
BIBLIOGRAPHIE	26

1. SURVOL DU SECTEUR

QU'EST-CE QUE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION?

L'industrie de la construction regroupe un large éventail d'activités. Ce secteur peut être considéré habituellement comme une **industrie productrice de biens** (maisons, immeubles, routes, ponts, etc.), dans le cas des entrepreneurs généraux, et comme une **industrie de services** (plomberie, pose de moquettes, peinture, etc.), dans le cas des corps de métier et de l'aménagement de terrains. De nombreuses personnes qui participent aux activités de construction estiment qu'elles ne font pas partie de ce secteur parce qu'elles considèrent leur métier comme un service. Cependant, le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) définit l'ensemble de l'industrie de la construction comme étant une industrie qui produit des biens. **Par conséquent, les corps de métier font également partie de l'industrie de la construction.**

Statistique Canada utilise le SCIAN pour établir une ventilation de toutes les branches d'activité. Ce système de classification permet de comparer entre elles les statistiques sur le secteur qui sont produites au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Les codes du SCIAN identifient les activités que Statistique Canada considère comme faisant partie du secteur de la construction. Ces activités sont au nombre de 36¹, et Statistique Canada les a réunies dans neuf questionnaires.

Questionnaires	Code SCIAN
1. Construction résidentielle (constructeurs, entrepreneurs généraux et entrepreneurs en rénovation)	23121
2. Construction non résidentielle (promoteurs immobiliers et entrepreneurs généraux)	23122
3. Lotissement et aménagement de terrains	2311
4. Routes, rues, ponts, égouts, conduites d'eau et autres travaux de génie civil lourds	2313
5. Gestion de construction	2314
6. Préparation du terrain	2321
7. Travaux de gros œuvre, finition extérieure et finition intérieure de bâtiments (coffrage, coulage de béton, maçonnerie, toitures, cloisons sèches, peinture, etc.)	2322, 2323 et 2324
8. Entrepreneurs spécialisés en électricité et entrepreneurs spécialisés en mécanique et métiers connexes	2325
9. Autres métiers spécialisés (installation de clôtures, pose résidentielle de revêtements, etc.)	2329

PÉRIODE DE DÉCLARATION

Les répondants sont libres de choisir la période de déclaration pour laquelle ils vont indiquer les renseignements concernant leur entreprise. Cette période peut correspondre

- à l'année civile ou à l'exercice financier de 12 mois dont le dernier jour se situe en 1999, **OU**
- à leur plus récent exercice financier, si celui-ci se termine en janvier, février ou mars 2000.

¹ Voir l'annexe 1 pour la liste complète.

Parce qu'on demande aux répondants de soumettre le questionnaire rempli dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception (qui se situe autour de la fin de mars 2000), ceux qui choisissent de fournir des renseignements pour leur **exercice financier se terminant en mars 2000** peuvent soumettre le questionnaire rempli au plus tard le 30 avril 2000.

Il est très important d'indiquer la période de déclaration pour le questionnaire (AAAA,MM,JJ, *cellules 0011 et 0012*), parce que nous devons savoir exactement à quel laps de temps font référence les renseignements qui sont fournis.

APPARTEMENTS

Statistique Canada considère-t-il la construction d'appartements comme faisant partie de l'industrie de la construction **résidentielle** ou **commerciale**? La structure, le type d'équipement et les compétences requises de la part de la main-d'œuvre ne sont généralement pas les mêmes pour la construction d'immeubles que pour la construction de maisons. Un certain nombre d'entrepreneurs qui construisent des appartements se considèrent comme des entrepreneurs du domaine commercial. Cependant, d'après le SCIAN, **la construction d'appartements est considérée comme faisant partie de l'industrie de la construction résidentielle.**

SITUATION DE L'UNITÉ COMMERCIALE

Avant l'envoi des questionnaires, on a communiqué avec plusieurs entreprises choisies, afin de s'assurer que leur situation est encore celle qui est indiquée dans le Registre des entreprises (RE). Cependant, il n'y a pas eu assez de temps pour communiquer avec chacune des entreprises choisies, entre le moment où Statistique Canada a réalisé le fichier de l'envoi postal (fichier de l'interface d'enquête ou FIE) et le moment où a eu lieu l'envoi proprement dit des questionnaires. Dans le cas des entreprises qui n'ont pu être jointes avant l'envoi postal, on a envoyé le questionnaire en présumant que la « raison sociale » et l'« activité commerciale principale » étaient bien celles indiquées.

Si une entreprise, ou une de ses unités, a cessé ses activités, a fait l'objet d'un changement de propriété ou a déménagé, le répondant doit signaler tout changement sur le questionnaire et indiquer également la date à laquelle le(s) changement(s) a(ont) eu lieu (*Introduction, question 2*).

MAIN-D'ŒUVRE

Les associations du secteur de la construction sont très intéressées à obtenir des informations détaillées sur les caractéristiques des travailleurs et travailleuses, en raison de questions liées à la main-d'œuvre, comme l'accréditation de corps de métier et la pénurie générale de travailleurs qualifiés dans le secteur de la construction. Afin de favoriser de bonnes relations avec les associations, Statistique Canada a décidé, à la suite de l'essai des questionnaires, d'ajouter des questions sur les caractéristiques de la main-d'œuvre dans l'Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction.

MÉTHODE DU PRIX DE REVIENT PAR COMMANDE

Les entreprises de construction utilisent souvent une méthode de comptabilité dite « du prix de revient par commande ». Selon cette méthode, les comptes de l'entreprise comportent uniquement des catégories générales et l'on tient des journaux détaillés pour chacun des travaux. Ainsi, par exemple, une entreprise donnée peut avoir effectué 150 travaux en 1999, et le répondant pourrait facilement déclarer le revenu total provenant de l'ensemble des travaux de construction résidentielle, mais pour pouvoir répondre à la question et indiquer une ventilation des revenus et des dépenses relatifs à des travaux précis, il aurait à passer en revue tous les 150 relevés de travail.

Si les répondants ne sont pas en mesure de fournir des renseignements détaillés dans de tels cas, informez-les que Statistique Canada requiert, **à tout le moins**, des renseignements portant sur quatre aspects clés, à savoir :

- **les salaires et traitements des employés** (cellules 3020 et 3030)
- **les travaux de construction en sous-traitance** (cellule 3105)
- **le coût des matériaux et des fournitures** (cellule 3399)
- **la répartition des revenus selon la catégorie d'activités de construction exécutées** (cellules 1650 à 1657 et 1800 à 1999)

Si les répondants ne sont pas en mesure d'indiquer des données à partir de leurs livres, demandez-leur de fournir leurs meilleures estimations. *Ces quatre variables sont définies en détail dans la partie 2, intitulée L'enquête et ses notions.*

2. L'ENQUÊTE ET SES NOTIONS

SECTION A - INTRODUCTION

RAISON SOCIALE

Cellule 0001

La raison sociale est le nom de l'entreprise reconnu en vertu de la loi; il s'agit donc de la désignation visée en matière de responsabilité dans le cas d'actions en justice ou de dettes reliés à l'entreprise.

UNITÉ COMMERCIALE

Cellules 0001 et 0002

Le terme « unité commerciale » désigne l'exploitation (ou les exploitations) décrites par la raison sociale et par le nom commercial imprimés sur le questionnaire. L'unité commerciale correspond à la notion d'établissement utilisée dans le Registre des entreprises (RE). Une déclaration doit être produite uniquement pour les unités commerciales situées au Canada. En outre, seules les unités commerciales figurant au RE peuvent être sélectionnées. Environ 8000 établissements de construction ont été sélectionnés pour participer à l'enquête de 1999.

Si une unité commerciale a cessé ses activités, a fait l'objet d'un changement de propriété ou a été déménagée, la date à laquelle est survenu le changement doit être indiquée dans la section du questionnaire intitulée *Introduction*. *Des précisions sont fournies dans la*

partie 1 du questionnaire (Survol du secteur), sous le titre Situation de l'unité commerciale.

NUMÉRO D'ENTREPRISE

Cellule 0182

Le numéro d'entreprise est un code numérique à 9 chiffres. Il s'agit du nouveau numéro émis par Revenu Canada.

ACTIVITÉ COMMERCIALE PRINCIPALE

L'activité commerciale principale est définie comme l'activité décrivant le plus exactement la **source principale des revenus d'exploitation** de l'unité commerciale. L'activité commerciale principale est déterminée par trois éléments de mesure différents utilisés dans le questionnaire. Tout d'abord, Statistique Canada utilise le code SCIAN figurant dans le RE (et qui représente le renseignement le plus récent dont dispose le Bureau sur une unité commerciale donnée) et indique, sur le questionnaire envoyé aux répondants, à quelle branche d'activité fait référence ce code. Ensuite, on demande aux répondants de cocher, dans la section du questionnaire intitulée Activité commerciale principale, l'activité qui correspond le plus à la source principale de revenus d'exploitation de l'unité commerciale. Enfin, les répondants doivent indiquer une ventilation en pourcentage des revenus que l'unité commerciale tire d'activités de construction et de services connexes, selon la catégorie d'activités de construction exécutées. D'après cette ventilation, Statistique Canada vérifie la source principale des revenus d'exploitation de l'unité commerciale, qui correspond à l'activité commerciale principale. Des trois éléments de mesure précités, la **répartition des revenus selon la catégorie d'activités de construction exécutées** est le plus important des moyens utilisés par Statistique Canada pour indiquer l'activité commerciale principale de l'unité commerciale.

Si le répondant a indiqué une activité commerciale principale (*cellules 0040, 0450 à 0458*) qui ne correspond pas aux renseignements les plus récents détenus par Statistique Canada, deux situations peuvent se présenter²; celles-ci sont décrites ci-après.

- Si le répondant **n'a pas** rempli le questionnaire, la Division des opérations et de l'intégration (DOI) va lui envoyer par la poste le questionnaire approprié, d'après l'activité commerciale principale qu'il a indiquée (*cellule 0040, 0450 à 0458*). Par exemple, si Statistique Canada a envoyé un questionnaire pour l'industrie de la construction résidentielle et que le répondant a indiqué que l'activité commerciale principale est maintenant la préparation du terrain (*cellule 0455*) et a retourné le questionnaire sans indiquer d'autres renseignements, **la DOI fait parvenir au répondant le questionnaire intitulé Préparation du terrain.**
- Si le répondant **a** rempli le questionnaire, la DOI va l'appeler pour s'assurer que celui-ci a indiqué l'activité commerciale appropriée et elle effectuera la saisie de toutes les réponses comme d'habitude, dans le questionnaire correspondant à l'activité commerciale principale indiquée par le répondant. Toutes les vérifications auront donc trait au questionnaire approprié. Supposons, par exemple, que Statistique

² L'annexe 2 contient un schéma de toutes les situations possibles, sous CAS N° 1.

Canada a envoyé un questionnaire sur l'industrie de la construction résidentielle et que le répondant a indiqué que l'activité commerciale principale est maintenant la préparation du terrain (*cellule 0455*) et a retourné le questionnaire **rempli**, même si l'activité commerciale principale n'est pas la construction résidentielle. Dans un tel cas, **la DOI communique avec le répondant afin de déterminer quelle est l'activité commerciale principale et effectue la saisie de tous les renseignements dans le questionnaire approprié.**

Nous avons mentionné précédemment que l'activité commerciale principale est également déterminée par la ventilation en pourcentage du revenu tiré des activités de construction et des services connexes selon la catégorie d'activités de construction exécutées. L'activité commerciale principale doit correspondre au pourcentage le plus élevé indiquée à la section B - Revenus (sous *Répartition des revenus selon la catégorie d'activités de construction exécutées*) pour pouvoir confirmer l'activité commerciale qui décrit le plus exactement la source principale des revenus d'exploitation de l'unité commerciale. Si ce n'est pas le cas, il faut communiquer avec le répondant pour confirmer l'activité commerciale principale de l'unité. Deux situations peuvent alors se présenter³; celles-ci sont décrites ci-après.

- Si le répondant affirme que l'activité commerciale principale ne correspond pas à celle indiquée dans le titre du questionnaire (section A - Introduction) mais que la ventilation en pourcentage des revenus est correcte (section B - Revenus), la DOI doit inscrire l'activité commerciale principale appropriée et utiliser le questionnaire correspondant. Toutes les vérifications auront donc trait au questionnaire approprié.
- Si le répondant affirme que la ventilation en pourcentage est erronée (section B - Revenus) mais que l'activité commerciale principale est exacte (section A - Introduction), le répondant doit indiquer la ventilation appropriée qui reflète l'activité commerciale principale qu'il a déclarée.

Exemple : le répondant a déclaré que l'activité commerciale principale de l'unité est la construction résidentielle (*cellule 0450*); cependant, le répondant a également déclaré que seul un faible pourcentage des revenus tirés d'activités de construction et de services connexes proviennent de la construction résidentielle. Dans un tel cas, il faut appeler le répondant et lui demander de déclarer une autre activité commerciale principale pour l'unité, OU d'indiquer la ventilation correcte des revenus d'après l'activité commerciale principale qu'il a déclarée.

SOCIÉTÉ DE PERSONNES
Cellule 0024

Entreprise au sein de laquelle au moins deux personnes (associés) ont convenu de mettre en commun leurs ressources et leurs activités, et de partager les profits, les avantages et les pertes. La responsabilité de chacun des associés est illimitée.

³ L'annexe 2 contient un schéma de toutes les situations possibles, sous CAS N^o 2.

COMPAGNIE CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ

Cellule 0024

Association ou groupe de personnes ayant formé une entité juridique appelée société. La raison sociale des entreprises constituées en société est reconnue dans une charte de constitution en société, dans des lettres patentes ou dans un acte d'association.

COOPÉRATIVE

Cellule 0024

Association de personnes conduisant une entreprise commune dans le but de réduire les coûts de production ou les obligations de crédit qu'elles partagent, sur la base de l'égalité de leurs droits et de leurs obligations. La forme d'entreprise coopérative est rare dans l'industrie de la construction.

COENTREPRISE

Cellule 0024

Par coentreprise on entend un projet commercial particulier auquel participent au moins deux parties ou sociétés qui conviennent de fournir le capital nécessaire et de partager les bénéfices et les pertes en proportions convenues. L'association prend fin au moment où le projet s'achève ou à une date déterminée. Une coentreprise **exclut** les ententes de partenariat et de sous-traitance. *Voir les définitions de « Société de personnes » (cellule 0024) et de « Sous-traitant » (cellule 3105).*

SECTION B - REVENUS

MESURE DU REVENU

Cellule 1117

Par l'entremise de cette question, nous essayons de quantifier les activités qui se sont déroulées au cours de l'année. Seulement une des options décrites ci-après doit être utilisée.

- **Revenu constaté/comptabilité d'exercice** - Ce revenu représente la valeur pécuniaire des travaux qui ont été effectués durant la période de référence, qu'ils aient été facturés ou non. Cette mesure est celle que Statistique Canada voudrait voir indiquée dans la section B - Revenus.
- **Revenu encaissé** - Il s'agit du revenu reçu durant la période de référence pour des biens ou des services qui ont été fournis. Le revenu encaissé peut avoir trait à des travaux qui ont été effectués **avant, pendant** ou **après** la période de déclaration (paiement anticipé), mais il doit avoir été reçu au cours de cette période. Cette mesure est celle que Statistique Canada voudrait voir indiquée dans la section I - Répartition des revenus de construction selon l'emplacement des chantiers.
- **Valeur de la facturation totale pour la période de déclaration** - Il s'agit de la valeur totale de toutes les factures émises durant la période de déclaration, qu'elles aient été réglées ou non. Ce montant peut provenir de travaux qui ont été effectués **avant, pendant** ou **après** la période de déclaration, mais les factures doivent avoir été émises durant cette période.

LOCATION DE PERSONNEL

Cellule 0139

Une firme spécialisée dans la location de personnel fournit des **travailleurs en construction** pour un projet de construction donné. Une telle firme est semblable à une agence de placement, mais elle fournit **UNIQUEMENT** des travailleurs en construction. Les firmes spécialisées dans la location de personnel sont classées dans la classe du secteur de la construction (telle que définie par le code SCIAN correspondant) pour laquelle elle fournit de la main-d'œuvre. Ainsi, par exemple, une firme qui fournit des électriciens est considérée comme faisant partie de l'industrie de la construction et est désignée par le code SCIAN 23251, qui est le code pour Travaux d'électricité. Si l'entreprise visée est une firme spécialisée dans la location de personnel, la partie du questionnaire consacrée aux *nouveaux travaux*, à la *rénovation* et à l'*entretien* (cellules 1900 à 1902), dans la section intitulée *Répartition des revenus selon la catégorie d'activités de construction exécutées*, ne s'applique pas.

CATÉGORIE D'ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION EXÉCUTÉES⁴ - Nouveaux travaux, rénovation et entretien

Cellules 1900 à 1902

Les revenus de l'unité commerciale devraient être répartis entre trois catégories d'activités de construction exécutées (seulement lorsque l'entreprise visée n'est **pas** une firme spécialisée dans la location de personnel) :

1. Par **nouveaux travaux de construction et d'installation** on entend :

- La construction de bâtiments, de structures et d'infrastructures, et l'installation d'équipements, qui n'existaient pas sur un terrain donné, ou qui ont été construits ou installés en ajout aux structures ou à l'équipement existants. (*Tous les questionnaires, sauf Lotissement et aménagement de terrains et Préparation du terrain*)
- Les travaux de défrichage, de démolition, etc. (*Préparation du terrain*)
- Les nouveaux travaux effectués sur des terrains nus qui n'étaient pas lotis ou viabilisés (*Lotissement et aménagement de terrains*)

2. Par **rénovations, réparation, réfections⁵, ajouts, réhabilitations et conversions** on entend des travaux qui ajoutent de la valeur à :

- des bâtiments, des structures ou des infrastructures (*tous les questionnaires, sauf Lotissement et aménagement de terrains*); il s'agit de travaux qui ont été effectués pour améliorer l'état d'un bien immobilier afin qu'il soit conforme à des normes de construction et d'habitabilité acceptables, ou pour réaménager l'espace intérieur ou moderniser l'espace existant; sont **inclus** dans ces travaux le remodelage de locaux, l'ajout ou le remplacement de portes et de fenêtres, la rénovation de murs extérieurs, l'amélioration de l'isolation et l'ajout de gouttières; en outre, sont **inclus** tous les travaux de finition effectués dans des maisons, des structures ou des bâtiments nouveaux, ainsi que le coût de tout équipement ou appareil intégré qui faisait partie du projet de rénovation; est également **incluse** la conversion de bâtiments résidentiels en bâtiments non résidentiels et vice versa; sont **exclus** les travaux de peinture, la

⁴ Les définition susmentionnées sont tirées du Manuel d'information sur l'Enquête sur les dépenses de réparation et de rénovation de logements en location, Statistique Canada, 1996.

⁵ **Rénovation** est le terme utilisé dans le cas de la construction résidentielle, tandis que le terme **réfection** est utilisé principalement pour la construction non résidentielle.

pose de papiers peints et d'autres travaux de réparation, qui devraient être indiqués sous *Entretien, réparations et services*;

- des terrains qui n'étaient pas lotis ou viabilisés (*Lotissement et aménagement de terrains*).
3. Par **entretien, réparations et services** on entend tous les types de travaux qui maintiennent la valeur :
- de bâtiments, de structures et d'infrastructures existants (*tous les questionnaires, sauf Lotissement et aménagement de terrains*). Les dépenses relatives à l'entretien, aux réparations et aux services sont des dépenses effectuées pour maintenir en bon état, ou autant que possible « à l'état neuf », des structures ou des bâtiments existants; sont **inclus** dans ces travaux les réparations effectuées sur des éléments hors service, endommagés ou défectueux d'une structure ou d'un équipement; sont également **inclus** les services d'entretien et de nettoyage d'équipements; sont **exclus** les dépenses relatives à des services d'entretien ménager, comme le nettoyage de tapis, le lavage de vitres, le nettoyage de gouttières, etc.
 - de terrains qui n'étaient pas lotis ou viabilisés (*Lotissement et aménagement de terrains*)

RÉPARTITION DES REVENUS SELON LA CATÉGORIE D'ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION EXÉCUTÉES - Activité

Cellules 1900 à 1902 et cellules 1650 à 1657 et 1800 à 1999

Dans cette section, on demande aux répondants d'indiquer la ventilation en pourcentage des revenus de leur unité commerciale. Il est important que dans chacune des ces sections, un des éléments soit le pourcentage le plus élevé. Veuillez demander aux répondants d'indiquer quel est le pourcentage le plus élevé. Par exemple, une répartition de 51 % et 49 % est une réponse valide, alors qu'une répartition de 50 % et 50 % n'est pas une réponse valide. **Cela est PARTICULIÈREMENT important dans le cas du genre de de construction** (activité), afin de pouvoir déterminer la classe SCIAN appropriée de l'unité commerciale.

La façon de répondre à cette question peut varier dans le cas de certains questionnaires. *Pour des précisions, veuillez vous reporter à la partie 3 du présent manuel (Différences entre les neuf questionnaires), sous Répartition des revenus.*

SECTION C - DÉPENSES

TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN SOUS-TRAITANCE

Cellule 3105

Par travaux en sous-traitance on entend les travaux que l'entrepreneur principal (ou entrepreneur général) fait effectuer par contrat par d'autres personnes ou unités commerciales (appelées *sous-traitants*). Le travail donné en sous-traitance doit être réalisé conformément aux directives de l'entrepreneur principal.

Dans le secteur de la construction, les travaux donnés en sous-traitance doivent comporter le recours à une **travailleurs en construction**, comme des maçons, des plombiers, des ponceurs, etc. Des services obtenus par sous-traitance peuvent être fournis en vertu d'un « contrat », mais celui-ci est alors considéré comme un contrat de

« fourniture » (ne comportant pas de travail de construction). Par exemple, des services d'architecture ou de comptabilité fournis par une autre firme ne sont **pas** considérés comme un travail de construction donné en sous-traitance à des tiers, car ils ne comportent aucun travailleurs en construction. Il s'agit dans ce cas d'un contrat prévoyant uniquement la fourniture de services de comptabilité (ou de services autres que de construction); de telles dépenses doivent donc être déclarées dans la cellule appropriée (*cellule 4225, Services professionnels et commerciaux*).

Il y a également la question concernant la location de matériel de chantier avec ou sans opérateur ou conducteur. Si ce matériel est loué **avec** un opérateur ou un conducteur (grue, tracteur et matériel spécial de chantier), les dépenses correspondantes sont alors considérées comme des dépenses pour **travaux effectués en sous-traitance**, étant donné que cette location comporte le recours à une main-d'œuvre. Par contre, si on loue uniquement un véhicule motorisé (sans opérateur ou conducteur), il s'agit d'une simple location et les dépenses correspondantes doivent alors être déclarées dans la cellule 4135, *Location de véhicules automobiles (sans conducteur)*.

COÛT DES MATÉRIAUX ET DES FOURNITURES

Cellules 3399

Il est important de savoir si les matériaux et les fournitures ont été fournis à des sous-traitants ou ont été installés par des employés de l'entreprise. Ce renseignement permet de vérifier si d'autres parties du questionnaire ont été remplies correctement.

Si le répondant répond « oui » à la question 4 (*cellule 3120*), indiquant ainsi que l'unité commerciale a fourni des matériaux à des sous-traitants, vous devez vérifier s'il a également déclaré le coût des travaux de construction effectués en sous-traitance, dans la *cellule 3105*.

Si le répondant répond « oui » à la question 5 (*cellule 3150*), déclarant ainsi que des employés de chantier de l'unité commerciale ont installé des matériaux qui ont été fournis par les propriétaires des projets ou par d'autres entrepreneurs, vous devez vérifier s'il a déclaré les salaires et traitements des employés de chantier, dans la *cellule 3020* et dans la section E - Emploi.

VALEUR DES TERRAINS

Cellules 3100 et 3101

Afin que les responsables du Système de comptabilité nationale (SCN) puissent prendre en compte la valeur des terrains, ils doivent savoir de quelle manière sont évalués les terrains en question.

- Par **valeur d'origine** (appelée également *coût historique*) on entend le coût d'un terrain établi au moment de l'achat. La valeur d'origine correspond au prix payé lors de l'acquisition plus les frais connexes.
- Par **coût d'inactivité des capitaux** on entend des dépenses comme les taxes municipales, les frais d'intérêt (p. ex., sur des hypothèques), les dépenses engagées pour « viabiliser » un terrain (égouts, approvisionnement en eau, etc.), etc. qui ont été assumées durant la période de déclaration.

- Par **valeur marchande** on entend le montant probable que le propriétaire du terrain aurait obtenu s'il ou elle avait décidé de le vendre au cours de la période de déclaration.

Des renseignements sur la valeur des terrains sont demandés uniquement dans les questionnaires suivants :

- **Construction résidentielle (Constructeurs, entrepreneurs généraux et entrepreneurs en rénovation)**
- **Construction non résidentielle (Promoteurs immobiliers et entrepreneurs généraux)**
- **Lotissement et aménagement de terrains**
- **Gestion de construction**

Pour des précisions, veuillez vous reporter à la partie 3 du présent manuel (Différences entre les neuf questionnaires), sous le titre Valeur des terrains.

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Cellules 3020 et 3030

Les salaires et les traitements correspondent à l'ensemble des montants versés périodiquement par l'unité commerciale à ses employés. Ces paiements comprennent les salaires et traitements versés aux employés de bureau et des services d'administration, aux superviseurs de chantier, ainsi qu'aux employés de chantier qui ne sont pas embauchés par l'entremise d'une agence de placement ou d'une firme spécialisée dans la location de personnel. Sont **exclus** des salaires et traitements les paiements et les dépenses liés à des bureaux de placement ou à des services de location de personnel (ces paiements sont déclarés dans la *cellule 3080, Paiements versés à une agence de placement ou à un service de location de personnel*). Sont également **exclus** les montants versés à des contractuels de l'extérieur, qui sont déclarés dans la *cellule 3105, Travaux de construction en sous-traitance*, ainsi que tous les montants versés à des occasionnels en l'absence de formule T4-*État de la rémunération payée*, parce que seuls les travailleurs pour lesquels on a rempli une formule T4 sont considérés comme des employés de l'unité commerciale.

Les salaires et traitement des employées (y compris les allocations imposables et les commissions d'emploi, telles que définies sur la formule T4) doivent être déclarés **avant toute déduction**.

En outre, si la période de déclaration indiquée dans la *cellule 6100* (section E - Emploi) correspond aux dates inscrites dans les *cellules 0011 et 0012* (« Du ...Au »), le total des salaires et traitements déclarés pour tous les mois de cette période devrait être égal au montant des salaires et traitements indiqué dans les *cellules 3020 ou 3030*. Une *explication détaillée figure dans la partie 1 du présent manuel (Survoleur du secteur), sous la rubrique Emploi*.

CATÉGORIES D'EMPLOYÉS

Cellules 3030, 3020 OU cellules 6102 à 6137 et 6139 à 6174

Sont considérés comme employés d'une entreprise de construction les travailleurs pour lesquels l'entreprise a rempli une formule **T4 - État de la rémunération payée** de **Revenu Canada : inclure** toute personne rémunérée pour services rendus ou en congé

payé; **exclure** les contractuels (sous-traitants) qui ne figurent pas sur la liste de paie de l'entreprise (ces dépenses doivent être déclarées dans la *cellule 3105*); **exclure** les dépenses d'achats de services, qui doivent être déclarées dans la *cellule 4225, Services professionnels et commerciaux*; **exclure** également les montants versés à des travailleurs qui sont fournis par une agence de placement, étant donné que ces paiements sont effectués par l'entremise de l'agence. Ces paiements doivent être déclarés dans la *cellule 3080. Voir la définition d'agence de placement (cellule 3080), ci-après.*

Il existe deux catégories d'employés distinctes pour lesquelles Statistique Canada souhaite obtenir des renseignements :

1. **Employés de bureau et des services d'administration, et superviseurs de chantier.**
2. **Employés de chantier;** cette catégorie comprend les compagnons, les apprentis et les employés de chantier qui ne sont ni compagnons, ni apprentis.

Si la période de déclaration indiquée dans la *cellule 6100* (section E - Emploi) correspond aux dates inscrites dans les *cellules 0011 et 0012* (« Du ...Au »), le total des salaires et traitements déclarés pour tous les mois de cette période devrait être égal au montant des salaires et traitements indiqué dans les *cellules 3020 ou 3030. Une explication détaillée figure dans la partie 1 du présent manuel (Survol du secteur), sous Emploi.*

Également, on demande aux répondants d'indiquer le nombre moyen d'employés de chantier que l'entreprise embauche chaque année, dans la section sous la rubrique E - Emploi (voir cette section pour plus de renseignements).

AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS PAR L'EMPLOYEUR

Cellule 3040

Les avantages sociaux versés par l'employeur aux employés **comprennent** les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, de pensions et d'indemnités pour accidents de travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la retraite, etc. Sont **exclus** les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé et d'éducation applicables à l'unité commerciale visée. Ces montants doivent être déclarés dans la *cellule 4569, Toutes les autres dépenses d'exploitation.*

Certains répondants donnent les renseignements concernant les salaires, les traitements et les avantages sociaux dans une seule cellule et ne sont pas en mesure de fournir une ventilation de ces dépenses. **Chaque fois où cela est possible, nous devons recueillir des données distinctes.**

AUTRES DÉPENSES

• DÉPENSES NON IMMOBILISÉES

Cellule 3301

Par dépenses non immobilisées on entend des dépenses engagées pour l'achat de produits qui ne sont pas considérés comme des éléments d'actif, mais plutôt comme des éléments de passif, parce qu'ils ne sont pas immobilisés sous forme d'acquisitions. Ces produits sont généralement achetés et utilisés au cours d'un bref laps de temps. **Les dépenses non immobilisées ne sont pas amortissables.** Ces dépenses **peuvent avoir trait** au papier et

aux fournitures pour photocopieurs, imprimantes et télécopieurs, aux disquettes, aux instruments pour écrire, aux autres fournitures de bureau, etc.

À la différence des dépenses non immobilisées, les dépenses en immobilisation ajoutent de la valeur aux éléments d'actif de l'entreprise parce que celle-ci devient propriétaire des nouvelles acquisitions. **Les dépenses en immobilisation sont amortissables** et doivent être déclarées dans la section F - Dépenses en immobilisation. *Voir la définition des dépenses en immobilisation (cellules 7051 à 7069), ci-après.*

- ÉNERGIE ET EAU

Cellule 4066

Les dépenses en énergie et en eau sont les dépenses relatives à l'électricité, à l'essence, au mazout, au carburant diesel, au gaz propane, au gaz naturel, à l'eau et à tout autre combustible utilisé par l'unité commerciale. Le répondant doit **exclure** les dépenses en énergie et eau qui sont couvertes par les dépenses de location et de location à bail de l'unité commerciale. Ces paiements doivent être inclus dans le *Total des dépenses de location et de location à bail (cellule 4150)*.

DÉPENSES POUR ACHATS DE SERVICES

- LOCATION ET LOCATION À BAIL

Cellule 4150

Le total des dépenses de location et de location à bail a trait à la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers (*cellule 4120*), à la location de véhicules automobiles **sans** conducteur (*cellule 4125*), à la location de matériel et d'outillage de construction **sans** opérateur (*cellule 4135*) ou à la location d'autres biens (*cellule 4140*). Sont à **inclure** dans ces dépenses les dépenses en énergie et en eau qui sont couvertes par les dépenses de location et de location à bail. Sont à **exclure** de ces dépenses les dépenses de location et de location à bail de véhicules automobiles **avec** conducteur et de matériel et outillage **avec** opérateur (ces dépenses doivent être déclarées dans la *cellule 3105, Travaux de construction en sous-traitance*).

- AGENCE DE PLACEMENT

Cellule 3080

Une agence de placement répond aux besoins d'une entreprise en matière de main-d'œuvre en fournissant des travailleurs qui sont à la recherche d'un emploi.

Les entreprises de construction font appel à des agences de placement lorsqu'elles doivent embaucher des travailleurs. Le salaire de ces travailleurs est versé par l'entremise de l'agence, qui facture également les frais liés aux services de recherche de personnel. Une telle agence a une incidence sur les dépenses d'achats de services de l'unité commerciale, mais non sur les salaires et les traitements des employés qu'elle met à la disposition de l'unité, car ceux-ci ne sont pas considérés comme des employés de l'unité en question.

Les entreprises de construction peuvent également faire appel à des firmes spécialisées dans la location de personnel, qui sont considérées comme des entreprises de construction d'après le SCIAN. (*Voir la description du secteur de la construction et du SCIAN dans la partie I.*) Dans ce cas, les firmes spécialisées dans la location de personnel et les agences de placement sont traitées de la même manière. Cela signifie que les salaires des travailleurs sont versés par l'entremise de la firme spécialisée dans la location de

personnel. Une telle firme a une incidence sur les dépenses d'achats de services de l'unité commerciale, mais non sur les salaires et les traitements des employés qu'elle met à la disposition de cette unité, car ceux-ci ne sont pas considérés comme des employés de l'unité en question.

AUTRES DÉPENSES D'EXPLOITATION

- FRAIS DE GESTION

Cellule 4555

Les frais de gestion sont les montants versés au siège social de l'entreprise et aux unités de services d'appoint aux entreprises (comme des entrepôts ou des centres de vente) pour leur administration et leurs services de gestion. Les frais de gestion couvrent, par exemple, les dépenses d'exploitation relatives aux polices d'assurance, à la publicité et au marketing. Les frais de gestion s'appliquent uniquement aux entreprises à établissements multiples.

SECTION D - STOCKS

TRAVAUX EN COURS OU EN RETARD NON FACTURÉS

Cellules 5510 et 5515

Les travaux non facturés font partie de la valeur comptable des stocks qui appartiennent à l'unité commerciale visée et qui sont gardés au Canada ou à l'extérieur du Canada. La valeur comptable est la valeur des stocks qui est inscrite dans les livres comptables de l'unité commerciale. Par travaux non facturés on entend :

- les travaux qui ont commencé pendant ou après la période de déclaration et qui n'ont pas été facturés;
- les travaux en cours qui **n'ont pas** été facturés.

SECTION E - EMPLOI

Dans cette section, on demande aux répondants d'indiquer le nombre moyen de travailleurs de chantier qui figuraient sur la liste de paie pendant une période d'un an. Le répondant doit additionner le nombre d'employés de chantier pour la dernière période de paie de chaque mois d'exploitation de l'entreprise (*cellules 6151 à 6162*) et diviser ce total par le nombre de mois d'exploitation. La moyenne est importante parce que les répondants en ont besoin pour déclarer le pourcentage d'employés de chantier syndiqués, le pourcentage de compagnons et le pourcentage d'apprentis (*cellules 6183, 6185, 6186 et 6189*). Cette moyenne permet également de faire en sorte que chaque répondant utilise la même méthode pour indiquer les renseignements concernant les employés de chantier. Les catégories d'employés sont définies dans la partie 2 du présent manuel (*L'enquête et ses notions*).

Si la période de déclaration indiquée dans la *cellule 6100* correspond à celle inscrite dans les *cellules 0011 et 0012* (« Du ... Au »), la somme des salaires et traitements déclarés pour les mois complets (*cellules 6126 à 6137*) devrait être égale à la somme des salaires et traitements indiquée dans la *cellule 3030*. Ces cellules sont prévues pour les employés de bureau et des services administratifs, ainsi que pour les superviseurs de chantier. Le

même calcul s'applique dans le cas des employés de chantier. Ainsi, la somme des salaires et traitements de ces employés pour le mois complet (*cellules 6163 à 6174*) devrait être égale à la somme des salaires et traitements indiquée dans la *cellule 3020*. Les catégories d'employés sont définies dans la partie 2 du présent manuel, *L'enquête et ses notions*.

SECTION F - DÉPENSES EN IMMOBILISATION

DÉPENSES EN IMMOBILISATION

Cellules 7051 à 7069

Les dépenses en immobilisation sont les dépenses qui ajoutent de la valeur aux éléments d'actif de l'entreprise. **Les dépenses en immobilisation sont amortissables.** Les répondants doivent déclarer les dépenses en immobilisations effectuées pour l'acquisition de nouveaux éléments d'actif, ainsi que pour des rénovations et des réfections d'éléments d'actif existants acquis durant la période de déclaration. Ces éléments d'actifs doivent appartenir à l'unité commerciale et être en service pour celle-ci. En outre, il doit s'agir des éléments d'actifs dont l'amortissement est calculé dans les registres comptables de l'unité. Sont **inclus** dans les dépenses en immobilisation les coûts de bâtiments, de machines et d'ouvrages de génie civil neufs dont la durée de vie normale est de plus d'un an et qui sont imputés au compte des biens corporels; les coûts d'immobilisation, comme les frais pour études de faisabilité, les frais juridiques; et les services d'architecture, d'installation et d'ingénierie; les subventions; les frais d'intérêts capitalisés payés sur les prêts grâce auxquels sont financés les projets d'immobilisation; les ajouts aux travaux en cours, ainsi que les modifications, les additions et les rénovations importantes visant les bâtiments et l'équipement appartenant à l'entreprise de construction. Sont à **exclure** de ces dépenses les coûts relatifs à des travaux de construction effectués sous contrat pour le compte d'autres entreprises.

SECTION H - RÉPARTITION DES REVENUS DE CONSTRUCTION PAR CATÉGORIE DE CLIENTS

Cellules 8150 à 8159, 8200 et 8240

Dans cette section, nous demandons aux répondants d'indiquer la ventilation en pourcentage des revenus de construction de l'unité commerciale par catégorie de clients auxquels ont été livrés des biens et des services. Ainsi, pour chaque genre de construction (résidentielle, commerciale, institutionnelle, industrielle, ou travaux de génie civil), les répondants doivent indiquer les revenus reçus de leurs clients.

Les répondants doivent faire référence au client final auquel sont fournis les biens et les services. Le client final est la personne (particulier ou ménage) ou l'organisation (gouvernementale ou privée) qui tire avantage de l'utilisation des biens et des services fournis. Le salaire de la personne qui fournit les services **peut être** ou **ne pas être** payé par le client final. Par exemple, un électricien qui travaille pour le compte d'une entreprise de construction et qui installe des câblages électriques et de communication pour des boîtes de commande, des appareils d'éclairage, des systèmes de sécurité ou des dispositifs de détection d'incendie a comme client final le propriétaire de la maison dans laquelle a lieu l'installation. L'électricien travaille pour le compte d'une entreprise de

construction (*employeur*), mais le service précité est fourni au propriétaire de la maison (*client final*). Dans ce cas, même si le client final est le propriétaire de la maison, le salaire de l'électricien est versé par l'intermédiaire de l'entreprise de construction (et non par le propriétaire en question).

Les catégories de clients auxquels sont fournis les biens et les services sont les suivantes :

- particuliers et ménages; ce type de client n'existe que dans le cas de la construction résidentielle et des services connexes, parce que ce sont des particuliers ou des familles qui achètent des maisons unifamiliales, des habitations en copropriété ou des logements à prix abordables;
- gouvernement (**exclure** les sociétés d'État);
- secteur privé (**inclure** les sociétés d'État).

Le répondant doit s'assurer d'indiquer quel est le client **final** auxquels ont été fournis les biens ou les services.

SECTION I - RÉPARTITION DES REVENUS DE CONSTRUCTION SELON L'EMPLACEMENT DES CHANTIERS

Cellules 8500 à 8577

Les données sur les revenus de l'unité commerciale selon l'emplacement des chantiers vont nous aider à quantifier la circulation des biens et des services entre les provinces et leur exportation à destination d'autres pays. Dans cette section, on demande aux répondants d'indiquer la répartition en pourcentage des **revenus de construction reçus** durant la période de déclaration d'après l'emplacement des chantiers. *Voir la définition du revenu reçu dans la section B - Revenus, sous le titre Mesure du revenu (cellule 1117).*

Il est très important que les répondants indiquent les revenus de construction reçus dans le cas de chaque province et de chaque territoire⁶ où leur unité commerciale a fait des affaires.

3. DIFFÉRENCES ENTRE LES NEUF QUESTIONNAIRES

Les neuf questionnaires utilisés dans l'Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction contiennent essentiellement les mêmes questions. Cependant, il existe des différences entre les questionnaires en ce qui a trait aux sections **B-Revenus**, **C-Dépenses** et **D-Stocks**. Cela veut dire que des questions peuvent avoir été ajoutées (ou supprimées) dans le cas de certains questionnaires, afin d'obtenir un tableau fidèle d'une branche déterminée du secteur de la construction. Par cette façon de procéder, nous posons des questions qui ont trait uniquement aux aspects qui décrivent le mieux l'activité principale d'une unité commerciale donnée. Les principales différences entre les questionnaires sont décrites ci-après.

⁶ Le Canada compte trois territoires : le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest (sans le Nunavut).

REVENUS DE LOCATION OU DE LOCATION À BAIL

Section B - Revenus

La question sur les revenus de location ou de location à bail de locaux à bureaux ou autres biens immobiliers, de matériel et outillage sans opérateur et de véhicules automobiles sans conducteur est posée uniquement dans les questionnaires suivants :

Questionnaires	Numéros de cellule
• Industrie de la construction résidentielle :	2005 et 2030
• Industrie de la construction non résidentielle :	2046
• Routes, rues, ponts, égouts, conduites d'eau et autres travaux de génie civil lourds :	2005 et 2030
• Lotissement et aménagement de terrains :	2046

RÉPARTITION DES REVENUS

Section B - Revenus

Dans les questionnaires suivants :

Questionnaires	Numéros de cellule
• Travaux de gros œuvre, finition extérieure et finition intérieure	1820 à 1832 OU 1840 à 1852 OU 1858 à 1897
• Entrepreneurs spécialisés en électricité et entrepreneurs spécialisés en mécanique et métiers connexes	1856-1857, 1935 à 1943 OU 1945 à 1961

Une réponse est nécessaire uniquement dans une **UNE** seule des parties de la question 9, *Répartition des revenus selon la catégorie d'activités de construction exécutées* (dans la section B - REVENUS). Le mot « OU » indique que le répondant doit fournir des renseignements seulement pour une partie de la question, étant donné que chacune des parties a trait à des classes SCIAN précises. Les répondants doivent donc donner des informations uniquement pour la partie qui décrit le mieux l'activité commerciale principale de l'unité. Ainsi, ils devraient préciser, par exemple, laquelle des classes suivantes décrit le mieux l'activité commerciale principale de l'unité : « Travaux de gros œuvre », « Finition extérieure de bâtiments » ou « Finition intérieure de bâtiments ».

VALEUR DES TERRAINS

Section C - Dépenses, cellules 3100 et 3101

Dans la section Dépenses, on demande aux répondants d'indiquer la valeur des terrains **incluse** dans la valeur des ventes.

La question portant sur la valeur des terrains ne s'applique qu'aux questionnaires suivants :

Questionnaires
• Industrie de la construction résidentielle (Constructeurs, entrepreneurs généraux et entrepreneurs en rénovation)
• Industrie de la construction non résidentielle (Promoteurs immobiliers et entrepreneurs généraux)
• Lotissement et aménagement de terrains
• Gestion de construction

Si l'unité commerciale effectue des travaux d'aménagement de terrains, le répondant doit déclarer le montant total des dépenses imputables à des travaux d'infrastructure (p. ex., routes, égouts, conduites principales d'eau, nivellement d'espaces verts, servitudes) pour l'aménagement de terrains (lotissements résidentiels ou parcs industriels) en vue de leur transfert à l'administration de la municipalité ou du comté ou à un autre palier d'administration. Cette meilleure estimation n'est demandée que dans les questionnaires susmentionnés.

ANNEXE I
GROUPES DE CLASSES SCIAN DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

1. Construction résidentielle (Constructeurs, entrepreneurs généraux et entrepreneurs en rénovation)

SCIAN 23121

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des bâtiments résidentiels, tels que maisons, maisons sur jardin, chalets, appartements et maisons en rangée. Sont aussi inclus les établissements dont l'activité principale consiste à monter des maisons préfabriquées.

INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none">• Appartements, construction• Chalets, construction de• Constructeurs sur mesure, résidentiel• Maisons en bois rond, construction de• Maisons mobiles, réparation sur les lieux, entrepreneurs• Maisons préfabriquées, érection• Maisons résidentielles, construction de• Promoteurs de condominium• Rénovation résidentielle, entrepreneurs	<ul style="list-style-type: none">• Hôtels and motels, construction de (<i>Construction non résidentielle, SCIAN 23122</i>)

2. Construction non résidentielle (Promoteurs immobiliers et entrepreneurs généraux)

SCIAN 23122

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à construire des bâtiments à usage commercial, institutionnel et industriel.

INCLURE	EXCLURE
<p>Bâtiments à usage commercial et institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arénas, construction • Centres pénitentiaires, construction • Cimenteries, construction • Complexes et centres commerciaux, construction • Conception et installation (combinée), commerciale, entrepreneurs généraux • Écoles et autres bâtiments scolaires, construction • Édifices et complexes à bureaux, construction • Églises, construction • Hôtels, construction • Restaurants, construction <p>Bâtiments à usage industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Usines • Usines de l'industrie lourde qui produisent des produits comme l'aluminium et le ciment 	<ul style="list-style-type: none"> • Immeubles d'appartements, construction (<i>Construction résidentielle</i>, SCIAN 2312); • Usines et installations de l'industrie lourde, qui comportent un bâtiment inséparable du complexe, construction (<i>Travaux de génie</i>, SCIAN 2313); • Usines de filtration et de traitement des eaux, et d'élimination des ordures, construction (<i>Travaux de génie</i>, SCIAN 2313).

3. Lotissement et aménagement de terrains

SCIAN 2311

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à acquérir, assembler, diviser en lots et viabiliser des terrains pour ensuite les vendre à des constructeurs. Sont **exclus** les établissements dont l'activité principale consiste à aménager des terrains et y construire des bâtiments (*Construction de bâtiments*, SCIAN 2312)

4. Routes, rues, ponts, égouts, conduites d'eau et autres travaux de génie civil lourds

SCIAN 2313

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à réaliser d'autres constructions que des bâtiments : barrages, installations industrielles autres que des bâtiments (raffineries, etc.); autoroutes, routes et rues; ponts; égouts; lignes de transport d'énergie et de télécommunication; autres ouvrages et travaux semblables. Sont aussi **inclus** les établissements qui fournissent des services spécialisés en rapport avec le génie mais dont on n'a normalement pas besoin pour la construction de bâtiments et pour des travaux semblables.

INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none"> • Construction de routes, de rues et de ponts : construction de pistes d'atterrissage; installation de glissières de sécurité sur voies publiques; construction de caniveaux et de trottoirs (sauf en milieu résidentiel); installation de signalisation routière; revêtements routiers; marquage de routes et aires de stationnement, etc. • Construction d'aqueducs et d'égouts : construction de canalisations de gaz naturel, de stations de pompage, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, etc. • Construction d'oléoducs, de gazoducs et de complexes industriels connexes : construction de complexes chimiques, de stations de compression, de régulation et de pompage, d'usines de transformation de gaz naturel, de raffineries de pétrole, de pipelines de pétrole et de gaz naturel, ... • Autres travaux de génie : construction de chaussées, de débarcadères et de quais, de lignes et tours de transmission d'énergie électrique, d'usines de filtration, de centrales électriques, d'incinérateurs industriels, d'usines de traitement d'égouts et incinérateur, de tunnels, de métros, de lignes de transmission de télécommunication, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Montage de charpentes d'acier (<i>Travaux de gros oeuvre, SCIAN 2322</i>); • Installation de lampadaires de rue (<i>Travaux d'électricité, SCIAN 2325 1</i>); • Pose de revêtements en asphalte sur des surfaces autres que des routes, des rues, des ponts et des pistes d'atterrissage (<i>Autres entrepreneurs spécialisés, SCIAN 2329</i>) • Exploitation d'autoroutes, de routes et de ponts • Construction d'usines de filtration et de traitement des eaux (<i>Autres travaux de génie, SCIAN 23139</i>)

5. Gestion de construction

SCIAN 2314

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à gérer un projet de construction moyennant rétribution. Ces établissements assurent quotidiennement la coordination, la supervision et la gestion des travaux sur le chantier. Ces tâches peuvent aussi être remplies par un entrepreneur général.

6. Préparation du terrain

SCIAN 2321

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à préparer des terrains. Sont aussi **inclus** les établissements dont l'activité principale consiste à louer du matériel avec des opérateurs ou des conducteurs (à l'exception des grues).

INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none"> • Brise-béton pour rues et autoroutes, entrepreneurs • Défrichage d'emprises routières, entrepreneurs • Démolition de bâtiments et de structures • Entrepreneurs en excavation • Nivellement, chantiers de construction • Déplacement de maisons, services de • Entrepreneurs en défrichage de terrain • Assèchement des terres, entrepreneurs • Récupération de terres, entrepreneurs • Fosses septiques et tuiles de drain, installation • Forage de puits d'eau (sauf les puits de prise d'eau des champs pétrolifères et gazifères) 	<ul style="list-style-type: none"> • Location de grues avec conducteur (<i>Travaux de gros oeuvre</i>, SCIAN 2322); • Location de matériel sans opérateur • Entretien de servitudes par taillage ou vaporisation de la végétation, ou par d'autres moyens.

7. Travaux de gros œuvre, finition extérieure et intérieure de bâtiments (coffrage, coulage, maçonnerie, toitures, pose et finition de cloisons sèches, peinture, etc.)

SCIAN 2322, 2323 et 2324

Travaux de gros œuvre - Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à monter la structure générale de bâtiments en coulant du béton; en réalisant des coffrages en bois; en soudant, vissant ou assemblant des pièces d'acier; en installant des éléments en béton préfabriqué ou précontraint. Les services de location de grues sont aussi **inclus** parce qu'ils interviennent dans le montage de certains éléments.

Finition extérieure de bâtiments - Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux de dernière main et à finir l'extérieur de bâtiments.

Finition intérieure de bâtiments - Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à finir l'intérieur de bâtiments. Cela comprend habituellement l'application de divers matériaux.

INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none"> • Coffrage • Coulage et finissage du béton • Montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué • Services de location de grues avec conducteur • Charpenterie et grosse menuiserie • Autres travaux de gros oeuvre, tels que l'installation de protection cathodique, le traitement du béton contre l'humidité et l'imperméabilisation du béton, ... • Maçonnerie • Travaux de vitrage et de vitrerie • Tôlage et travaux de toiture • Pose et réparation de parements métalliques et autres • Autres travaux de finition extérieure de bâtiments : installation d'auvents, marquises et volets en métal; installation de balcons en métal; installation d'échelles de sauvetage et escaliers métalliques, ... • Plâtrage et installation de cloisons sèches • Coulage de terrazzo et pose de carreaux • Pose de tapis et de revêtements de sol résiliants • Travaux d'isolation • Travaux de peinture et pose de papier peint • Petite menuiserie et parqueterie • Autres travaux de finition intérieure de bâtiments : rénovation de baignoires, installation de tringles à rideaux et de stores, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de revêtements en béton (<i>Pose résidentielle et commerciale de revêtements</i>, SCIAN 23292) • Pose de pierres préfabriquées ou de briques pour des terrasses ou des allées, entre autres (<i>Installation de clôtures et de pavés autobloquants</i>, SCIAN 23291) • Installation de conduites en tôle (<i>Plomberie, chauffage et climatisation</i>, SCIAN 23252) • Préfabrication de marches, bancs et autres articles en terrazzo (<i>Fabrication d'autres produits en béton</i>, SCIAN 32739) • Isolation de tuyaux et conduites (<i>Installation d'autres équipements techniques</i>, SCIAN 23259) • Aménagement de signalisation horizontale sur les routes et parcs de stationnement (<i>Construction de routes, de rues et de ponts</i>, SCIAN 23131) • Décapage de meubles (<i>Rembourrage et réparation de meubles</i>, SCIAN 81142)

8. Entrepreneurs spécialisés en électricité, entrepreneurs spécialisés en mécanique et métiers connexes

SCIAN 2325

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à installer ou monter des équipements techniques.

INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'électricité • Plomberie, chauffage et climatisation • Installation d'extincteurs automatiques • Installation d'équipements de réfrigération commerciale • Installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants • Installation d'autres équipements techniques : installation de convoyeurs, installation de tuyauteries industrielles, démantèlement de machinerie et d'équipement lourd, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de câbles de transport et de distribution du courant (<i>Autres travaux de génie, SCIAN 23139</i>) • Installation et démontage d'ascenseurs de chantier (<i>Autres travaux de gros œuvre, SCIAN 23229</i>)

9. Autres métiers spécialisés (Installation de clôtures, pose résidentielle de revêtements, etc.)

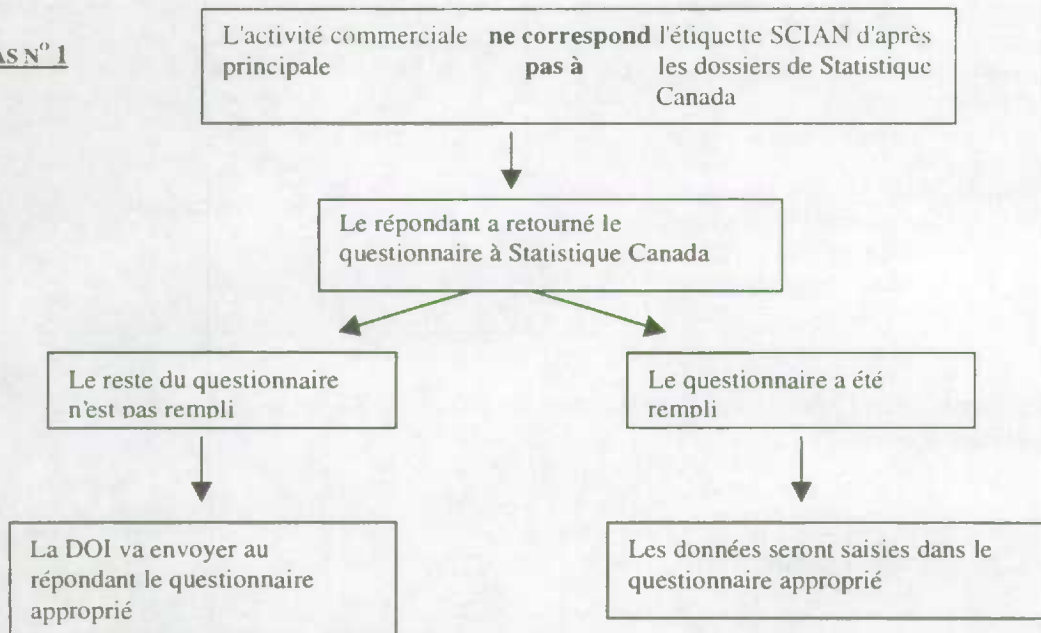
SCIAN 2329

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale consiste à effectuer des travaux spécialisés.

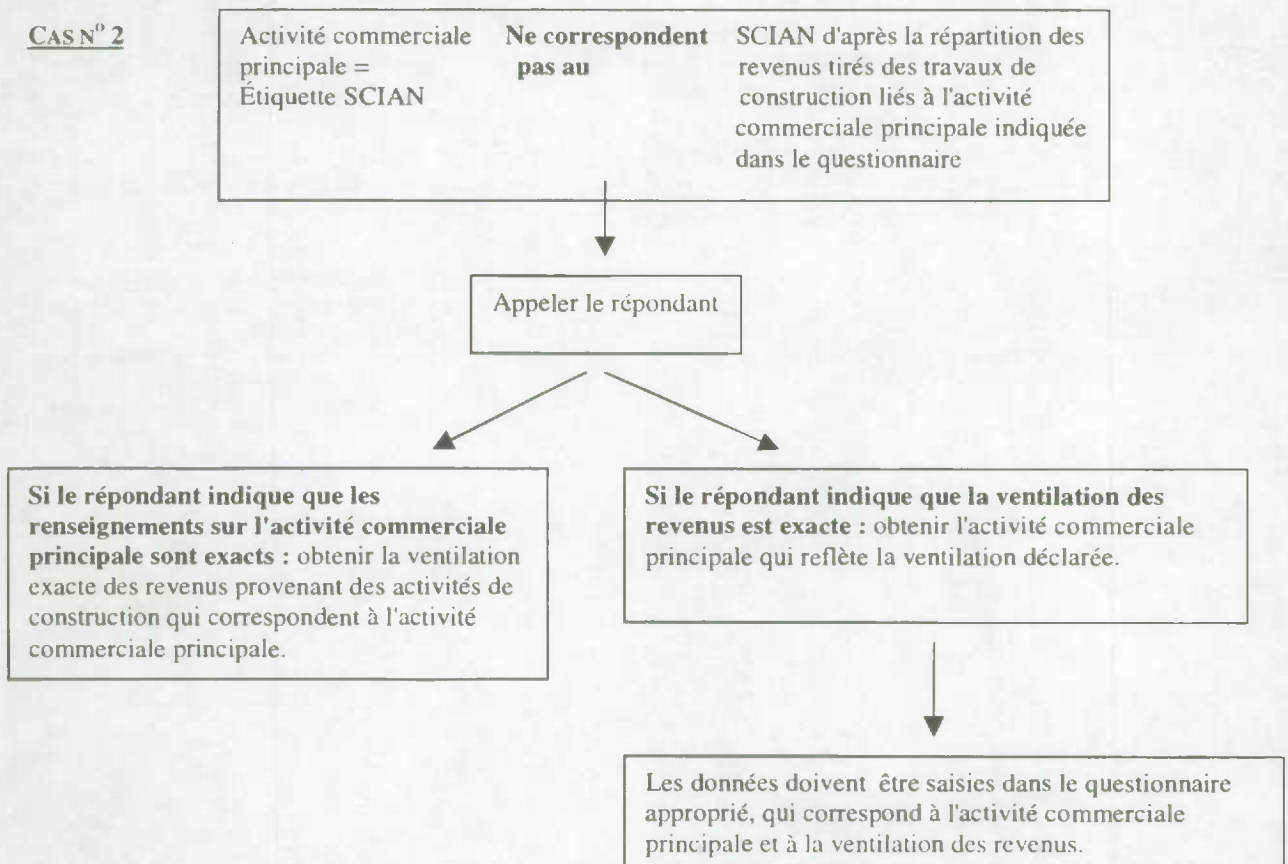
INCLURE	EXCLURE
<ul style="list-style-type: none"> • Installation de clôtures et de pavés autobloquants • Pose résidentielle et commerciale de revêtements : entrepreneurs en asphaltage (aires de stationnement et voies de passage), travaux de béton, voies de passage privées, ... • Tous les autres entrepreneurs spécialisés : antennes, maisons, installation et service; service de jonction de câbles; construction de piscines résidentielles, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Une combinaison de services d'aménagement paysager (plantation et/ou entretien d'arbres, d'arbustes, de plantes, de pelouses ou de jardins) • Travaux d'installation de clôtures et de pavés autobloquants (<i>Services d'aménagement paysager, SCIAN 56173</i>) • Pose de revêtements sur des voies publiques (<i>Construction de routes, de rues et de ponts, SCIAN 23131</i>) • Installation, entretien et réparation de panneaux de signalisation sur les routes (<i>Construction de routes, de rues et de ponts, SCIAN 23131</i>)

ANNEXE 2
SCHEMA DE DÉTERMINATION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE PRINCIPALE

CAS N° 1



CAS N° 2



ANNEXE 3
GLOSSAIRE
(Par ordre alphabétique)

<u>NOTION</u>	<u>PAGE</u>
ACTIVITÉ COMMERCIALE PRINCIPALE	4
AGENCE DE PLACEMENT	12
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS PAR L'EMPLOYEUR.....	11
CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION EXÉCUTÉES.....	7
CATÉGORIES D'EMPLOYÉS	10
COENTREPRISE.....	6
COMPAGNIE CONSTITUÉE EN SOCIÉTÉ.....	6
COOPÉRATIVE.....	6
COÛT DES MATÉRIAUX ET DES FOURNITURES	9
DÉPENSES EN IMMOBILISATION	14
DÉPENSES NON IMMOBILISÉES.....	11
ÉNERGIE ET EAU	12
FRAIS DE GESTION.....	13
LOCATION DE PERSONNEL.....	7
LOCATION ET LOCATION À BAIL	12
MESURE DU REVENU.....	6
NUMÉRO D'ENTREPRISE	4
RAISON SOCIALE.....	3
RÉPARTITION DES REVENUS	8
SALAIRES ET TRAITEMENTS.....	10
SOCIÉTÉ DE PERSONNES	5
TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN SOUS-TRAITANCE	8
TRAVAUX EN COURS OU EN RETARD NON FACTURÉS	13
UNITÉ COMMERCIALE	3
VALEUR DES TERRAINS	9

BIBLIOGRAPHIE

GPC FACTOR RESEARCH GROUP (1999): Testing of the 1999 Survey of the Construction Industry for Statistics Canada: Research Report, Ottawa.

GPC FACTOR RESEARCH GROUP (1999): Testing of the 1999 Survey of the Construction Industry for Statistics Canada: Appendices, Ottawa.

MAINVILLE, C. (1987): Business/Accounting Concepts, Terminology and Definitions, Statistics Canada.

MÉNARD, Louis, ARSENAULT, Murielle, JOLY, Jean-François, en collaboration avec OLIVIER, Henri, BONNET-BERNARD, Sonia, GATET, Pierre, LAVOIE, Jean-Jacques (1994): Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière, Québec, Institut Canadien des Comptables Agréés.

STATISTICS CANADA (1990): Census of construction: Collection Procedure Manual, Business Surveys Section.

STATISTIQUE CANADA (1999): questionnaires portant sur les 9 classes du secteur de la construction qui sont prises en considération dans l'enquête :

- Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction résidentielle
Constructeurs, entrepreneurs généraux et entrepreneurs en rénovation
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction non résidentielle
Promoteurs immobiliers et entrepreneurs généraux
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la consommation
Lotissement et aménagement de terrains
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la consommation
Routes, rues, ponts, égouts, conduites d'eau et autres travaux de génie civil lourds
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la consommation
Travaux de gros œuvre, finition extérieure et finition intérieure de bâtiments
(coffrage, coulage de béton, maçonnerie, toitures, cloisons sèches, peinture, etc.)
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la consommation
Entrepreneurs spécialisés en électricité et entrepreneurs spécialisés en mécanique et métiers connexes
- Enquête de 1999 sur l'industrie de la consommation
Autres métiers spécialisés (installation de clôtures, pose résidentielle de revêtements, etc.)

Dans le cadre du PASEP, on a réimprimé une série de documents techniques, principalement pour usage interne. Voici la liste des réimpressions disponibles. Pour obtenir des copies communiquez avec Bonnie Bercik au (613) 951-6790 ou Diane Proulx au (613) 951-7192, numéro de télécopieur (613) 951-0411 ou écrire à Statistique Canada, 13^e étage, Immeuble Jean Talon, Parc Tunney, Ottawa, Ontario, K1A 0T6

1. Programme unifié des statistiques sur les entreprises – Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales – le 5 mai 1997 – Programme de Gestionnaire du PASEP.
2. Cadre d'évaluation du PASEP – le 15 septembre 1997 – Philip Smith.
3. Rapport de l'Enquête unifiée sur les entreprises et les modalités de déclaration – Consultations auprès des entreprises – août 1997 – Guy Gellatly, Larry Murphy et Junior Smith.
4. Bilan de l'évolution du PASEP : Notes d'une séance d'information à l'intention des représentants fédéral et provinciaux des finances, qui a eu lieu à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 12 mars 1997 – Philip Smith.
5. Aperçu du Projet d'amélioration des statistiques économiques provinciales – novembre 1997 – George Beelen, Francine Hardy et Don Royce.
6. Des bases de données pour la conception, la génération et le stockage des questionnaires-entreprises à Statistique Canada – le 5 novembre 1997 – Alana M. Boltwood.
7. La statistique des entreprises : sa raison d'être – janvier 1999 – Elise Mennie. (*Diffusion interne seulement*)
8. Bilan du PASEP 15 mois après son lancement – le 24 avril 1998 – Philip Smith.
9. Programme des gestionnaires des répondants clés (GRC) – Rapport annuel pour 1997-1998 – mai 1998 – Vicki Crompton.
10. Un cadre de planification de la collecte des données de l'Enquête unifiée sur les entreprises – le 28 octobre 1998 – Alana Boltwood.
11. Répercussions du financement du PASEP sur le programme et les réalisations de la Division des services en 1997-1998 – avril 1998 – Gordon Baldwin. (*Diffusion interne seulement*)
12. L'organisation et la structure décisionnelle du PASEP – le 17 août 1998 – Philip Smith. (*Diffusion interne seulement*)
13. Les buts principaux du PASEP – le 17 novembre 1997 – Philip Smith.
14. Terminologie et cadre de référence du questionnaire de l'Enquête unifiée sur les entreprises – Révisé en mars 1999 – Philip Smith.
15. Amélioration de la qualité des statistiques économiques provinciales et mesure des changements apportés – août 1998 – Philip Smith.
16. Rapport annuel 1997-1998 – Médiateur – Fardeau de réponse de la petite entreprise – juillet 1998 – Michael Issa. (*Diffusion interne seulement*)
17. Le processus décisionnel du PASEP le 1^{er} octobre 1998 – Philip Smith.
18. Groupe de travail sur la déclaration électronique des données (DED) – avril 1998 – George Andrusiak, Monique Gaudreau, Laurie Hill, Anne Ladouceur, Denis Leblanc, Mario Ménard, Guy Parent, Joe Wilkinson, Doug Zinnicker.
19. Trousse d'information sur le PASEP – octobre 1998 – Philip Smith.
20. L'EUE et les secteurs non commerciaux – le 17 septembre 1997 – Art Ridgeway.

21. Le guide de l'utilisateur du SASC – avril 1998 – Janet Howatson. (*Diffusion interne seulement*)
22. Compte rendu de la collecte et la saisie de données DOI pour l'EUE de 1997 – le 3 septembre 1998 – Anne Ladouceur. (*Diffusion interne seulement*)
23. Contribution prévue de la DDS au PASEP, 1998-1999 – septembre 1998 – Shirley Dolan.
24. La formule de répartition des recettes de la taxe de vente harmonisée – août 1998 – Karen Hall. (*Diffusion interne seulement*)
25. Groupe de travail sur l'acquisition des données auprès des entreprises – le 22 juillet 1998 – François Maranda et Don Royce.
26. Rôles et responsabilités dans le cadre du Programme unifié des statistiques sur les entreprises – le 15 décembre 1998 – George Andrusiak, Richard Barnabé, Albert Meguerditchian, Ray Ryan et Philip Smith. (*Diffusion interne seulement*)
27. Document sur le Projet d'amélioration des statistiques économiques Provinciales de la conférence mixte de l'AISE/AISO – le 22 juillet 1998 – Don Royce.
28. Groupe de travail sur les relations avec les répondants – le 5 mars 1999 – Wayne Smith.
29. Enquête de suivi et d'analyse des réponses – mars 1999 – Kristen Underwood.
30. Dossier d'information sur le partage des données – mars 1999 – John Crysdale. (*Diffusion interne seulement*)
31. Analyse de cohérence – Étude de cas du programme des Gestionnaires des répondants clés – le 23 avril 1999 – Rachel Bernier et Julie Mandeville.
32. Évaluation des documents de soutien de la collecte utilisés durant l'Enquête unifiée sur les entreprises de 1997 – le 16 novembre 1998 – Yvele Paquette.
33. Trousse d'information sur les renoncations – mai 1999 – John Crysdale. (*Diffusion interne seulement*)
34. Plan du PASEP pour 1999-2000 – le 14 juin 1999 – Philip Smith. (*Diffusion interne seulement*)
35. Forum SCE + Mesures de suivi de la conférence – avril 1999 – Participants de la conférence de Cornwall.
36. Rapport du groupe d'étude des sources d'information sur les entreprises – mars 1999 – Vicki Crompton et Mark Marcogliese.
37. Rapport du Groupe de travail du secteur 5 sur l'amélioration de la dotation générique – août 1999 – Mel Jones.
38. Étude des questionnaires des enquêtes auprès des entreprises – juin 1999 – Jason Gilmore.
39. Échelle de complexité des questionnaires sur les entreprises – juin 1999 – Jason Gilmore.
40. Rapport sur l'avancement du PASEP – septembre 1999 – Philip Smith.
41. Seuils d'exclusion et méthodes particulières d'échantillonnage pour les enquêtes-entreprises – Stratégie de mise en oeuvre – septembre 1999 – L'Équipe de la stratégie de la mise en oeuvre.
42. Utilisation des données fiscales pour la production des statistiques économiques provinciales – octobre 1999 – Peter Bissett.
43. Enquête sur la qualité des données de 1996 – mars 1999 – Ed Bunko. (*Diffusion interne seulement*)

44. Estimations des coûts d'information pour les entreprises répondantes, 1998 – le 16 septembre 1999 – Linda Grant et Michael Issa. (*Diffusion interne seulement*)
45. Groupe de travail de la sécurité des données – janvier 1999 – Mark Steski. (*Diffusion interne seulement*)
46. Programme des gestionnaires des répondants clés – Rapport de programme pour 1998-1999 – juin 1999 – Monique Gaudreau.
47. Traitement des sièges sociaux et autres unités de support dans l'EUE – le 28 octobre 1999 – Charles Delorme.
48. Tour d'horizon de l'EUE – le 6 décembre 1999 – Philip Smith.
49. Stratégie de l'EUE en vue de combiner les données au niveau de l'entreprise, de l'établissement et de l'entité légale – le 29 novembre 1999 – Philip Smith.
50. La qualité des données de l'Enquête-pilote unifiée de 1997 auprès des entreprises (EUE) – le 10 janvier 2000 - Stuart Pursey.
51. Options pour l'Enquête sur les dépenses des ménages – janvier 2000 – Cynthia Baumgarten, David Binder, Louis-Marc Ducharme, Alison Hale, Albert Meguerditchian, Mike Sheridan, M.P. Singh, Philip Smith, Maryanne Webber, Brian Williams, Karen Wilson. (*Diffusion interne seulement*) EN ATTENTE DE L'APPROBATION DE MIKE SHERIDAN
52. Budget projeté du PASEP pour les exercices 2001-2002 et ultérieurs – le 28 mars 2000 – Équipe de gestion de projet. (*Diffusion interne seulement*)
53. Statistiques sur les entreprises non constituées en société du Programme des estimations fiscales – le 8 mars 2000 – Philip Smith.
54. Le PASEP et l'utilisation des statistiques à des fins administratives – le 12 avril 2000 – Philip Smith.
55. Manuel d'information des intervieweurs – Enquête de 1999 sur l'industrie de la construction – Février 2000 – Claude Grenier, (*Diffusion interne seulement*)

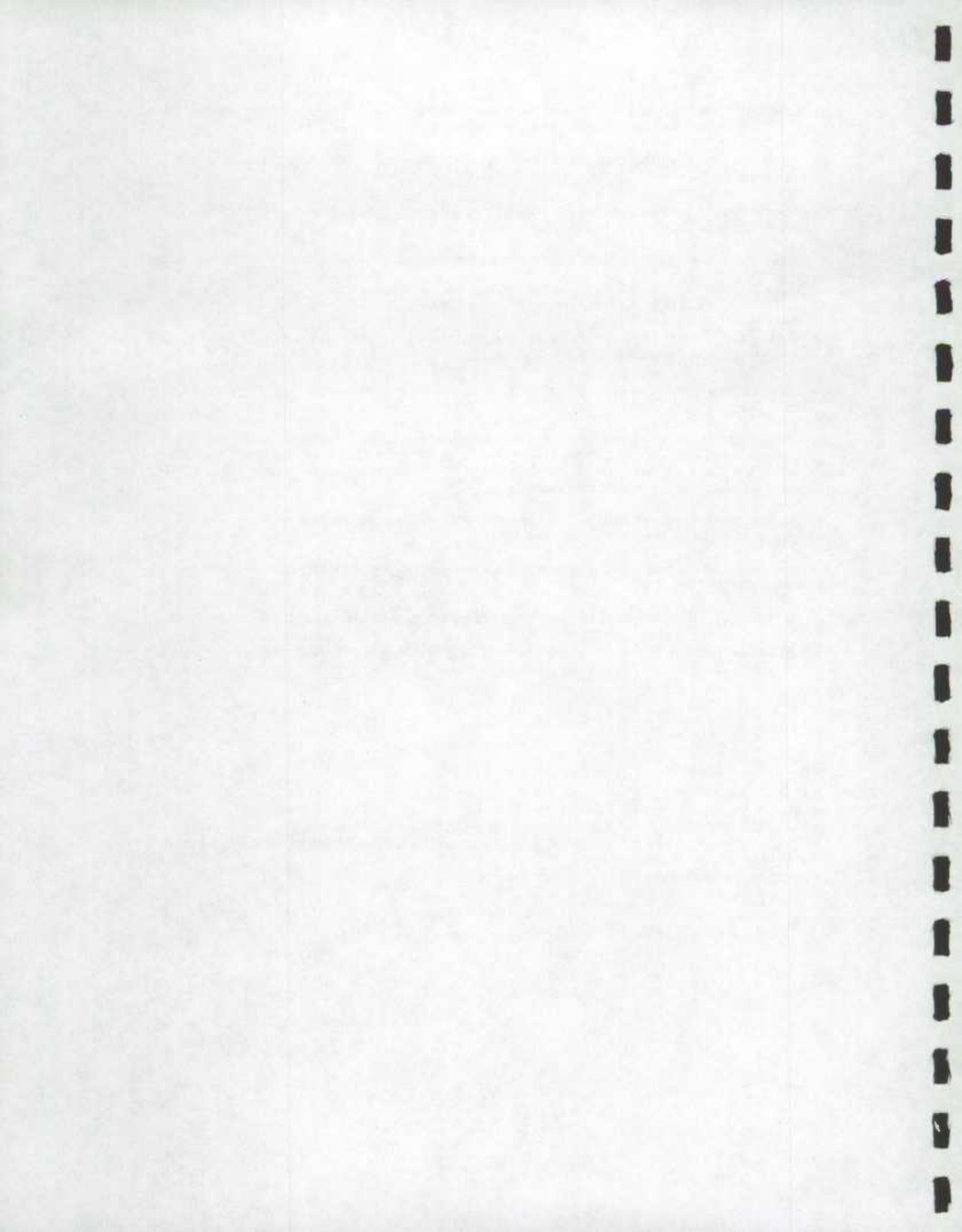
Autres documents

La structure du projet du PASEP – Révisé en juillet 1999

La confidentialité des données statistiques – avril 1995 – D. Binder et L. Desramaux

The Business Register Hellerman Autocoder Project – novembre 1999 – Division du registre des entreprises (version anglaise seulement)

Le pourquoi des enquêtes-entreprises – mars 2000



STATISTICS CANADA LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE STATISTIQUE CANADA



1010305365

3

ca 005

Ottawa
Mai 2000

